

Conjoncture

LE MENSUEL DES DÉCIDEURS

L'INVITÉ DE CONJONCTURE
SAAID AMZAZI



Relance économique

Les mesures
prioritaires



Lancement de la
plateforme de relance
d'affaires My CFCIM



L'EFA se transforme
et devient l'ESA
Casablanca



IDYR, lauréate du
dernier appel à projets
du Kluster CFCIM



L'actualité vue par le
Service économique de
l'Ambassade de France



مصرف المغرب
CRÉDIT DU MAROC
ENTREPRISES

COMMERCE INTERNATIONAL

DÉCOUVREZ
LA BANQUE RÉFÉRENCE

100%*
DE PROMESSES
TENUES

Ouverture d'un crédit documentaire import sous 4 heures**

Traitement d'une opération de remise documentaire import à J

ISO 9001

BUREAU VERITAS
Certification



www.creditdumaroc.ma



Siège social : 48-58, boulevard
Mohammed V - Casablanca.

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 088 121 400 Dhs.
N° RC : 28717. Etablissement agréé en qualité de banque par Bank Al-Maghrib en vertu
de l'arrêté N° 2348-94 du 14 Rabii I 1415 (23 Août 1994) relatif aux établissements de crédit.

*Valeurs pour l'ensemble des opérations documentaires (remise documentaire, crédit documentaire à l'import et à l'export)
**si vous êtes abonnés à Com. e-Tredas. A condition que le dossier client soit complet, son compte suffisamment provisionné, et autorisé et la demande reçue avant 15h.



Editorial

Relance économique : les mesures prioritaires

Préserver le tissu économique et l'emploi

Jean-Pascal DARRIET
Président

Au Maroc comme partout dans le monde, de nombreuses entreprises ont pu reprendre leurs activités depuis la fin du confinement, mais il est encore difficile de parler d'un véritable redémarrage économique. Les stigmates de la crise seront encore visibles pendant de longs mois voire plusieurs années. L'évolution de la situation est d'autant plus incertaine que la crise sanitaire est toujours en cours et que, pour le moment, aucun vaccin ni traitement n'est en mesure de résorber durablement la pandémie de Covid-19.

Afin de préserver le tissu économique et l'emploi, l'État marocain est à pied d'œuvre et a déjà mis en place d'ambitieux plans de relance. À l'instar de nombreux pays, le Royaume n'a pas hésité à faire appel aux emprunts pour faire face à la situation sanitaire et soutenir son économie.

L'objectif est de permettre aux secteurs-clés de redémarrer le plus rapidement possible dans la perspective d'une relance générale de l'économie. Dans cette optique, la CFCIM a souhaité apporter sa pierre à l'édifice. Le 23 juillet dernier, une nouvelle plateforme dynamique d'affaires baptisée My CFCIM a ainsi vu le jour afin d'accompagner les entreprises dans leur phase de reprise. Elle propose de multiples fonctionnalités, notamment des solutions avancées de networking digital, des formations, des conférences...

Le défi de la relance est particulièrement vital pour le Maroc qui, pour rappel, avait initié, quelques mois avant l'épidémie, une réflexion nationale autour de son nouveau modèle de développement.

L'éducation figure parmi les axes prioritaires. En ce mois de septembre, Saaid Amzazi, Ministre de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, est notre invité. Il apporte son éclairage sur les dispositions prises à l'occasion de cette rentrée marquée par le prolongement de l'état d'urgence sanitaire et fait le point sur les différents chantiers pilotés par le Ministère.

Autre nouveauté de cette rentrée, l'École Française des Affaires finalise sa transformation. Outre un nouveau nom qui consacre son ancrage territorial, « l'École Supérieure des Affaires de Casablanca », l'établissement propose désormais une nouvelle offre pédagogique sur trois ans à travers trois licences professionnelles. Les lauréats obtiendront un diplôme français et un diplôme marocain.

Ce nouveau programme pédagogique est également l'occasion de renforcer le lien de l'ESA avec l'entreprise, notamment à travers un dispositif de mentoring au profit des étudiants, mais aussi sa dimension citoyenne via le soutien aux élèves boursiers et l'engagement associatif.

À nos jeunes étudiants qui rejoindront l'ESA pour la rentrée, nous souhaitons la bienvenue et le plein succès dans leur parcours.



Conjoncture est édité par la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc ► 15, avenue Mers Sultan 20 130 Casablanca. Tél. LG : 05 22 20 90 90. Fax : 05 22 20 01 30. E-mail : conjoncture@cfcim.org. Site Web : www.cfcim.org
► **Directeur de la publication** Jean-Pascal Darriet ► **Rédacteur en chef** Philippe Cros ► **Président du Comité de rédaction** Serge Mak ► **Secrétaire de rédaction** Nadia Kabbaj ► **Ont collaboré à ce numéro** Cécile Humbert-Bouvier, Laurence Jacquot, Société de Bourse M.S.IN, Sofya Benchekroun, Rémy Pigaglio, Salaheddine Lemaizi, Inès Guignard, Salah Eddine Mimouni, les administrateurs et collaborateurs de la CFCIM ► **Crédits photos** CFCIM, Shutterstock, Fotolia, Ambassade de France, DR ► **Conception graphique** Sophie Goldryng ► **Mise en page** Mohamed Afandi ► **Impression** Direct Print (Procédé CTP) ► ISSN : 28 510 164 ► Numéro tiré à 7 000 exemplaires.

PUBLICITÉS **Mariam Bakkali** Tél. : 05 22 93 11 95 - 05 22 93 81 28 GSM : 06 61 71 10 80 mariam.bakkali@menara.ma
Nadia Kaïs Tél. : 05 22 23 66 61 GSM : 06 69 61 69 01 kais.communication@gmail.com

COMPTEZ SUR NOUS DANS LES MOMENTS QUI COMPTENT



Conseillers bancaires mobilisés
en agence pour vous servir



Applications mobiles
opérationnelles



Canaux de banque à distance
disponibles 24h/7J

#RESTECHEZVOUS

أنتم المستقبل



الشركة العامة
SOCIETE GENERALE

Sommaire

Dossier spécial Covid-19

- 6 L'économie marocaine montre des signes de reprise
- 8 Les femmes sont plus impactées par la crise du Covid-19, selon le FMI

Echos Maroc

- 10 Un décret réglementant le CDD adopté par le Gouvernement
- 12 Saaid Amzazi, invité de Conjoncture
- 16 Service économique de l'Ambassade de France
- 18 Indicateurs économiques et financiers

EchosInternational

- 20 Les négociations du Brexit s'enlissent
- 21 L'Union européenne et la France dévoilent leurs plans de relance



ZOOM

Relance économique Les mesures prioritaires

- 24 Une relance royale pour l'économie marocaine
- 27 Entretien avec Ahmed Khalid Benomar, Coordinateur du Pôle de la politique économique et de l'investissement - Département du Chef du Gouvernement
- 28 Une reprise prudente de l'activité
- 30 Les quatre priorités des entreprises pour réussir la relance
- 32 Entretien avec Bouchra Outaghani, Présidente de la FCS de la CGEM
- 33 Entretien avec Fouzi Zemrani, Vice-Président de la CNT
- 34 21 mesures pour sauver le tourisme



Regards d'experts

- 36 **Stratégie** Les clés d'une intégration post-acquisition réussie
- 38 **E-commerce** Phénomène des influenceurs : quel impact sur le marché du e-commerce de demain ?

Initiatives durables

- 40 Rapport du CESE sur la politique de transition énergétique du Maroc
- 41 Gestion des parcs nationaux : le rapport de la Cour des Comptes

Actus CFCIM

- 42 Lancement officiel de la plateforme My CFCIM
- 46 L'EFA devient l'ESA Casablanca

On en parle aussi...

- 54 **L'association du mois : Association Nabta Maroc**



« Signes de reprise graduelle »

La sortie du confinement généralisé a toutefois permis d'engager une reprise économique, même si certains secteurs sont profondément affectés par la crise. La Direction des Études et de la Prévision Financière (DEPF) du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme administrative, dans sa note de conjoncture publiée fin août dernier, a relevé des « signes de reprise graduelle dans plusieurs branches d'activité, avec, toutefois, une persistance des tensions récessives dans certains secteurs fortement sensibles, dont le tourisme ». Elle estime aussi que les « perspectives restent, néanmoins, incertaines à cause, notamment, des risques de nouvelles vagues de contagion ».

La DEPF, relayant les statistiques de la première moitié de l'année 2020, confirme le ralentissement généralisé de l'économie, puis des signes de redressement observés ces dernières semaines. La plupart des secteurs tournent toujours au ralenti. Mais, dans le secteur manufacturier par exemple, la DEPF relaie les statistiques de Bank-Al Maghrib qui a constaté que le taux d'utilisation des capacités de production s'est apprécié de 8 points entre mai et juin, à 64 %. Dans une enquête réalisée début juillet (voir p.8), le Haut-Commissariat au Plan a constaté de son côté que la grande majorité des entreprises organisées ont repris leur activité, au moins partiellement.

Afin d'assurer une « relance économique post-crise », Sa Majesté le Roi Mohammed VI a annoncé le 29 juillet dans son discours du Trône que 120 milliards de dirhams seraient injectés dans l'économie. Un fonds d'investissement stratégique sera créé et une « réforme profonde du secteur public » sera menée. En outre, le Souverain a annoncé que la couverture sociale serait généralisée au cours des cinq prochaines années, et ce à partir de janvier 2021. Cela passera notamment par la création du registre social unifié, qui devra permettre de mieux cibler les bénéficiaires d'aides sociales. Lors d'une conférence de presse début août dernier, le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme administration Mohammed Benchaâboun a dévoilé les détails de ce plan de relance.

45 milliards de dirhams seront consacrés à l'investissement, via le fonds d'investissement stratégique. et 75 milliards de dirhams seront dédiés à l'accès aux financements, via des prêts garantis par l'État. En outre, un contrat-programme consacré au secteur touristique, particulièrement impacté, a été signé début août pour en assurer la relance et soutenir ses opérateurs.

Progression de l'épidémie dans le monde

Sur le plan international, l'épidémie continue sa progression dans presque toutes les régions du monde. Jeudi 3 septembre, le Brésil, deuxième pays le plus endeuillé de la planète, a dépassé la barre des 4 millions de cas, selon l'AFP. 124 000 personnes y ont perdu la vie. En tout, la pandémie a fait 864 510 morts dans le monde. Les États-Unis sont le pays le plus touché, avec 187 000 décès et 6,1 millions de cas. En Europe, après que l'épidémie ait essentiellement été maîtrisée au début de l'été, le nombre de cas est reparti sensiblement à la hausse depuis, mais le nombre de décès reste assez faible. Le 27 août, par exemple, la France a enregistré 6 111 nouveaux cas, soit le deuxième plus haut nombre quotidien d'infections, et 32 morts. Afin de faire face à la profonde crise économique déclenchée par l'épidémie, l'Union européenne s'est mise d'accord sur un plan européen de relance de 750 milliards d'euros, tandis que la France a donné début septembre les détails d'un plan de relance de 100 milliards d'euros (voir p.21).

Continent relativement épargné jusqu'ici, l'Afrique pourrait avoir passé le pic de l'épidémie, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS) relayée par l'AFP. Fin août, le nombre de cas quotidiens était en effet en baisse. Après l'Océanie, elle est le continent le moins touché, avec 1,2 million de cas, dont près de 28 000 décès. Mais la situation est toujours « très grave », a jugé fin août la Directrice Afrique de l'OMS, Dr Matshidiso Moeti. Elle a estimé que « maintenant que des pays rouvrent leurs économies, une vigilance accrue est nécessaire ». *

► Rémy Pigaglio

Suspension du référentiel des prix de l'immobilier

La Direction Générale des Impôts (DGI) a décidé fin juillet dernier de suspendre l'application du référentiel des prix de l'immobilier qui avait été mis en place progressivement à partir de juillet 2019. Cette base de données, publique et opposable seulement à l'administration, permet à cette dernière de calculer l'impôt sur le revenu au titre du profit immobilier et les droits de conservation foncière. Selon la note de service de la DGI relayée dans la presse et dont une copie a été publiée par le site d'informations Le Desk, la mesure a été décidée en raison du contexte créé par la pandémie de Covid-19. L'administration précise que « la recherche du prix auquel un immeuble peut être cédé doit s'appuyer sur les données réelles d'un marché immobilier en situation normale ». « Dans ce contexte et en raison



© shutterstock

des perturbations que connaît actuellement le marché immobilier en cette période de crise et dans la perspective d'introduire des réajustements au niveau de l'approche du référentiel des prix de l'immobilier conformément aux recommandations des dernières assises fiscales, l'application dudit référentiel sera suspendue en attendant que le marché retrouve son évolution et ses tendances normales », indique-t-elle. Cette suspension concerne les ventes intervenues après le début de l'état d'urgence sanitaire, c'est-à-dire le 20 mars dernier, et qui n'ont pas été régularisées. *

Les femmes sont plus impactées par la crise du Covid-19, selon le FMI

« **L**a pandémie de Covid-19 menace d'effacer les gains obtenus sur le plan des possibilités économiques offertes aux femmes, creusant les écarts qui persistent entre les sexes en dépit de 30 ans de progrès. » Dans une note signée de sa Directrice Générale, Kristalina Georgieva, et de trois de ses analystes, le Fonds Monétaire International (FMI) a alerté fin juillet sur les « conséquences différenciées » du Covid-19 sur les femmes et les hommes.

L'organisme identifie quatre explications. Premièrement, « les femmes tendent davantage que les hommes à travailler dans les secteurs sociaux tels les services, la distribution, le tourisme et l'hôtellerie, qui exigent des échanges en face à face », relève l'organisme. Ces secteurs sont les plus touchés par la distanciation physique et les mesures d'atténuation.

Deuxièmement, « dans les pays à faible revenu, les femmes tendent plus à travailler dans le secteur informel ». Ce dernier implique un salaire moins élevé et l'absence de protection du droit du travail et de sécurité sociale. L'arrêt des activités économiques a donc eu un effet important sur ces populations.

Troisièmement, « les femmes tendent à effectuer davantage de tâches ménagères non rémunérées que les hommes, près de 2,7 heures de plus par jour pour être exact ». Ainsi, les responsabilités familiales freinent considérablement leur retour au travail. Par exemple, « parmi les parents qui ont au moins un enfant de moins de 6 ans, les hommes sont environ trois fois plus susceptibles d'être retournés au travail que les femmes ».

Enfin, « la pandémie a exposé les femmes à un risque accru de perte de capital humain. Dans de nombreux pays en développement, les jeunes filles sont contraintes de quitter l'école et de travailler



pour compléter les revenus du ménage. » En Inde, par exemple, depuis le début du confinement, les principaux sites internet de rencontres en vue d'un mariage ont enregistré une hausse de 30 % des inscriptions « car les familles arrangent des mariages pour assurer l'avenir de leurs filles ».

Le FMI plaide ainsi pour que les dirigeants de la planète déploient des mesures pour limiter les effets traumatisants de la pandémie sur les femmes : aide au revenu, incitations pour équilibrer les responsabilités familiales et professionnelles, amélioration de l'accès aux soins et à la contraception...

À plus long terme, les États devront mettre en place des politiques publiques « pour résorber les inégalités entre les femmes et les hommes en créant des conditions propices et des incitations au travail des femmes ». *

Le HCP fait le point sur la reprise de l'activité après le confinement

Le Haut-Commissariat au Plan a publié fin juillet dernier une enquête sur l'impact du Covid-19 sur l'activité des entreprises et s'est penché sur la reprise de celle-ci après la levée du confinement. L'étude a été menée du 3 au 15 juillet auprès de 4 000 entreprises organisées. L'institution relève notamment que plus de 4 entreprises sur 5 ont arrêté leur activité pendant le confinement. 52,4 % l'ont totalement suspendue et 29,6 % l'ont arrêtée partiellement. Les TPE ont été les plus touchées : 86 % d'entre elles ont arrêté leur activité, contre 79 % des PME et 57 % des grandes entreprises. C'est le secteur de l'hébergement et restauration qui a vu son activité la plus impactée, avec les industries du textile et du cuir. Après le déconfinement opéré fin juin, près d'un tiers des entreprises ont repris leur activité

normalement et la moitié l'ont fait de manière partielle, tandis que 15,4 % étaient toujours à l'arrêt. Cette situation a eu un impact sur l'emploi, puisque 10 % des entreprises ont procédé à des licenciements. Seules 44 % des entreprises ont déclaré avoir pu réintégrer la totalité de leurs employés depuis la levée du confinement. Afin de récupérer leurs effectifs, 71 % des entreprises attendent une réduction des charges fiscales, 64 % des charges sociales, et près de la moitié un accompagnement de l'État pour protéger les employés face aux Covid-19 et l'activation d'une ligne de crédit de fonctionnement avantageuse. Signe de l'attente et de l'inquiétude des dirigeants d'entreprises, 67 % des entreprises ne réaliseront pas les investissements prévus pour 2020. *



SERVIR

INFORMER

ACCÉLÉRER

PARTAGER

LES INTÉRÊTS DE NOS ADHÉRENTS

Créer et activer de nouveaux réseaux / Faciliter les démarches administratives / Développer la notoriété de nos adhérents

52

chefs d'entreprise
au Conseil d'Administration

100

collaborateurs
au service de votre performance

SUR LA RÉALITÉ & LES OPPORTUNITÉS DU MARCHÉ

Garantir une information objective sur la réalité du marché / Diffuser aux adhérents la bonne information, au bon moment / Appréhender un marché

70.000

lecteurs / mois
La revue Conjoncture
Le site d'information
La newsletter

1.000

demandes d'information
réglementaire, juridique, fiscale,
douanière..., traitées par an

VOTRE CROISSANCE

Saisir des opportunités d'affaires / Repérer les secteurs porteurs de croissance / Prospecter au Maroc et à l'international / Recruter / Rencontrer les acteurs d'un marché / Proposer des formules de foncier avantageuses / Former

3 905

accompagnements
depuis 2016

1.800

rendez-vous B to B
organisés au Maroc par an

LES EXPERTISES, LES EXPÉRIENCES & LES SUCCÈS

Favoriser les rencontres / Donner la parole aux experts / Faciliter le partage de l'information / Organiser des rendez-vous B to B / Mettre en relation et favoriser le networking / Organiser des salons professionnels et des business forums incontournables

Plus de **300**
exposants
et quelque

15.000
visiteurs

sur nos salons professionnels
et forums d'affaires

Plus de **2.500**
adhérents

reçus chaque année sur nos

90

événements
de la vie associative

VOUS L'AUREZ COMPRIS !

Être membre de la CFCIM, la plus importante Chambre de Commerce et d'Industrie Française à l'International, c'est rejoindre près de 5 000 entreprises adhérentes au Maroc, mais aussi intégrer un réseau international de 34 000 membres. La CFCIM vous propose une gamme de plus de 50 services d'appui aux entreprises.

LA CFCIM, VOTRE BUSINESS PARTNER !

CONTACTS

SIÈGE

15, avenue Mers Sultan - 20130 Casablanca
(+212) (0)5 22 20 90 90
cfcim@cfcim.org

www.cfcim.org



PSA annonce le doublement de la production de l'usine de Kénitra

En juin 2019, le groupe automobile français PSA inaugurerait en grande pompe l'usine de Kénitra et dévoilait le modèle qui y serait fabriqué: la Peugeot 208 (modèle thermique). L'entreprise indiquait alors que la capacité de production, de 100 000 voitures par an, serait doublée en 2021. Ce sera finalement le cas dès septembre 2020, comme l'a annoncé mi-juillet le groupe, au moment de la publication des résultats commerciaux du premier semestre. Des résultats qui ont été fortement marqués par la crise du Covid-19 mais qui montrent une reprise rapide. En effet, en juin, les ventes mondiales du groupe ont doublé par rapport à mai. Le marché européen, le plus important pour PSA, est néanmoins en forte baisse au premier semestre, avec -39% de ventes. Dans la zone Moyen-Orient-Afrique, celles-ci ont baissé de 26,4%. En plus de la Peugeot 208, l'usine de Kénitra doit produire

l'Ami, un nouveau véhicule électrique sans permis dont le début de la production était « imminent » en juillet dernier, indiquait alors à Conjoncture le Directeur Général de Peugeot Citroën Automobiles Maroc Rémi Cabon. *



Un décret réglementant le CDD adopté par le Gouvernement

Le Conseil de Gouvernement a adopté, le 16 juillet dernier, le décret n° 2.19.793 fixant les secteurs et les cas exceptionnels dans le cadre desquels un contrat de travail à durée déterminée peut être conclu. L'article 16 du Code du Travail, promulgué en 2003, prévoit en effet plusieurs cas dans lesquels la signature d'un CDD est possible: le remplacement d'un salarié par un autre si le contrat de travail de ce dernier est suspendu, l'accroissement temporaire de l'activité et de l'entreprise, et dans l'éventualité où le travail revêt un caractère saisonnier. L'article 16 dispose également que le CDD « peut être conclu dans certains secteurs et dans certains cas exceptionnels fixés par voie réglementaire après

avis des organisations professionnelles des employeurs et des organisations syndicales des salariés les plus représentatives ou en vertu d'une convention collective de travail ».



Près de 17 ans après l'entrée en vigueur de l'article, le Gouvernement a ainsi déterminé ces secteurs et cas exceptionnels. Selon le quotidien L'Économiste, qui relaie le contenu du décret, un CDD peut être conclu dans certains secteurs notamment pour des travaux qui ne font pas partie de l'activité habituelle de l'entreprise et qui ne sont pas du ressort de ses employés, pour des projets ponctuels, ou encore pour remplacer un employé qui a quitté son emploi (pour une durée maximale d'un an). *

Peut-on offrir mieux...



B2B

Maroc

Une sélection de
22.000 entreprises

kerix.net

Recherche multicritères

- Produit • Service • Mot-clé • Nom entreprise
- Marque • Nom dirigeant

Affinement de la recherche par :

- Région • Ville • Type d'entreprise
- Effectif • Chiffre d'affaires

L'annonceur est prioritaire
avec son référencement en tête de rubrique
pour consultation immédiat.

The screenshot shows the search results for 'batifer' on the kerix.net website. The page title is 'Tôles et feuilards' with a badge indicating '50 ENTREPRISES'. Below the title, there are options to 'Imprimer', 'Enregistrer le résultat', and 'Envoyer la recherche'. A list of categories is provided: A: Feuilles en acier (29), B: Feuilles en aluminium (16), C: Tôles inoxydables (17), D: Feuilles plastiques (9), E: Tôles ondulées, nervurées (18), F: Tôles revêtues, plaquées, laquées (12), G: Tôles gaufrées, perforées, striées (17), H: Feuillards et bobines (12), I: Autres tôles et feuilards (6). A blue button for '5 EXPORTATEURS' and a red button for 'Lancer une demande de devis' are visible. Below, the profile for 'BATIFER' is shown, including its logo, location (Mohammedia - Maroc), and a list of products: 'Tôles, tubes, profilés métalliques, feuilards lames de rideaux, laminés, poutrelles'. There are buttons for 'Afficher le téléphone', 'Contacter', 'Sauvegarder', and 'Transférer fiche'.

The screenshot shows the detailed profile page for 'Batifer'. At the top, there are navigation options: 'Imprimer', 'Noter à recontacter', 'Corriger cette fiche', and 'Transférer cette fiche'. The company logo and name 'BATIFER' are prominent. Below, there is a red button 'Présent sur Maroc1000', a blue button 'Présent sur kerix-Export', and three green buttons for 'Salon SIB 2018', 'Salon SISTEP 2018', and 'Salon SIB 2016'. Contact information includes 'Téléphone', 'Fax', and 'Site internet'. A section titled 'Annonces présentes sur l'annuaire KERIX « Batifer »' shows two product images. Below, there are sections for 'Administrateurs' (Catherine Hotelin, Présidente) and 'Dirigeants' (Sébastien Le Bonté, Directeur Général). The 'Activité' section describes the production of precision tubes, sheets, and coils. The 'Produits / Services' section lists: Tubes et tuyaux; Tôles et feuilards; Aciers; and Profilés et barres.

Liens vers sites associés
à la présence de cette entreprise



www.maroc1000.net

Les grandes entreprises, leur chiffre d'affaire et résultats d'exploitation - Classements divers.



www.kerix-export.net

Les 2000 exportateurs du maroc, leurs produits, zones de destinations.



www.expomaroc.ma

50 salons virtuels • Les salons du Maroc, leurs exposants, vidéo du stand de cette entreprise.

Référencement Complet :

- Présence du logo dans toutes les rubriques et dans la fiche détaillée de l'entreprise.
- Plan d'accès et Itinéraire.
- Bouton de contact rapide et lien vers site du client.
- Description de l'activité : Contenu indexé.
- Descriptif précis des produits.
- Les marques.
- Les certificats de qualité.
- Mots-clés / tags : Contenu indexé.



« La pandémie de Covid-19 a mis au défi les systèmes éducatifs du monde entier »

Monsieur Saaid Amzazi, Ministre de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.*

Conjoncture : Après un premier semestre marqué par la crise sanitaire et l'état d'urgence, comment se profile la rentrée scolaire 2020 ?

Saaid Amzazi : L'organisation de la rentrée scolaire de cette année très particulière, marquée par la pandémie de Covid-19, était fortement tributaire de l'évolution de la situation épidémiologique au cours de la période estivale. Devant l'impossibilité de prévoir dès le mois de juillet quelle serait cette évolution, le Ministère a élaboré pour cette rentrée trois modèles qui lui permettaient de s'adapter à toutes les situations possibles. Le premier modèle prévoyait l'adoption de l'enseignement présentiel en cas de situation épidémiologique améliorée, alors que le deuxième modèle proposait d'instaurer une alternance entre les deux types d'enseignement, présentiel et à distance. Le troisième modèle optait pour un enseignement uniquement à distance, en cas d'évolution inquiétante de la pandémie.

Au final, c'est un modèle hybride entre les deux derniers modèles proposés qui a été retenu, et nous avons donc annoncé le 22 août dernier notre modèle pour la rentrée scolaire à venir, à savoir un enseignement principalement en mode distanciel, offrant la possibilité aux parents qui le souhaitent de scolariser leurs enfants en mode présentiel.

Je tiens, cependant, à préciser qu'il s'agit d'une décision qui n'est pas uniquement d'ordre pédagogique et qu'elle a été prise en parfaite coordination avec

les Ministères de la Santé et de l'Intérieur, sous la supervision de Monsieur le Chef du Gouvernement, car il s'agit pour nous de gérer une véritable crise pandémique. C'est d'ailleurs pourquoi l'élaboration de la stratégie de la rentrée scolaire au niveau du Ministère a été un exercice de réflexion extrêmement complexe, puisque nous nous sommes retrouvés dans l'obligation de composer avec plusieurs contraintes de toutes natures : pédagogiques, bien sûr, sanitaires, temporelles, mais aussi humaines, sociales et également logistiques.

Il va de soi que pour les zones sujettes à une aggravation du nombre de contaminations et fermées par les autorités, la présence des élèves au sein des établissements scolaires n'étant pas envisageable, ces derniers étudieront exclusivement en mode distanciel, et ce, de façon momentanée jusqu'à une évolution favorable de la situation épidémiologique locale.

Par ailleurs, je tiens à souligner que, contrairement à ce qui a pu être dit, si le Ministère a souhaité impliquer les familles dans la prise de décision, ce n'est nullement dans l'objectif de leur transférer sa responsabilité.

En effet, malgré le surcroît important d'efforts qu'exigera en matière d'organisation et de logistique le modèle pédagogique retenu à la fois présentiel et distanciel, nous avons estimé qu'il présentait un avantage capital, qui est de donner l'opportunité à chaque parent de choisir ce qui convient le mieux à son enfant. Car, comme vous le savez, chaque famille a ses propres exigences et ses propres spécificités, que ce soit sur le plan matériel, social, sanitaire ou encore humain.

Pour certaines, et notamment pour les parents qui travaillent, le problème sera d'assurer l'encadrement de leurs enfants à domicile. Pour d'autres, le problème sera plutôt le manque de moyens pour acquérir un ordinateur ou encore une fragilité de la santé de leur enfant.

Cette crise sanitaire que nous traversons nous oblige en fait à raisonner en mode « coéducation » plutôt qu'éducation, et notre décision est justement de nature à responsabiliser et à mobiliser les familles, en les incitant à mener un travail pédagogique auprès de leurs enfants, sous forme d'encadrement scolaire et aussi de sensibilisation en les initiant à la prévention et aux gestes barrières afin de se protéger et de protéger les autres du virus.

Suite au communiqué récemment publié par le Ministère, quelles sont les améliorations apportées au dispositif d'enseignement à distance mis en place durant le confinement ? Quelles sont les dispositions prévues pour les zones rurales ?

Il est intéressant de constater que la pandémie de Covid-19 a mis au défi les systèmes éducatifs du monde entier, soucieux de garantir à leurs apprenants une continuité pédagogique suite à l'arrêt des cours en présentiel et à une révolution sociétale et anthropologique sans précédent, laquelle a totalement modifié l'ingénierie pédagogique de ces derniers.

Au Maroc en particulier, l'impact positif de cette pandémie, si tant est qu'elle dût en avoir un, est qu'elle a joué un rôle de catalyseur et d'accélérateur de la transformation digitale pour le système éducatif, alors même que celle-ci peinait à se généraliser depuis plusieurs années.

Nous pourrions donc largement cette année capitaliser sur les contenus produits au cours du second semestre de l'année scolaire écoulée et sur les dispositifs mis en place : la plateforme nationale « Telmidtice ». Consacrée à l'enseignement à distance, elle dispose aujourd'hui de plus de 6 500 contenus pédagogiques avec un accès gratuit, des classes virtuelles, des plateaux technologiques et des procédures pour l'enregistrement des cours.

Par ailleurs, les différentes académies régionales et directions provinciales du Ministère se sont attelées, dès le mois de juillet dernier, à l'enregistrement des cours de la session d'automne, dont 80 % sont déjà disponibles à l'heure actuelle et viennent enrichir la plateforme « Telmidtice ». Ils seront accessibles gratuitement à partir d'un data center.

Notre objectif final est de faire de l'enseignement à distance une composante institutionnelle de notre système éducatif national, comme le préconise d'ailleurs la loi-cadre 51-17. Un projet de décret en ce sens a été soumis à l'intention du Gouvernement. En outre, un programme de formation continue destinée aux enseignants sera mis en place afin de leur permettre de s'approprier pleinement ce mode d'enseignement et de pouvoir ainsi mobiliser plus de compétences.

Pour ce qui est des zones rurales, il faut reconnaître que cette épreuve de la pandémie, en imposant l'enseignement à distance, a malheureusement mis davantage en exergue une discrimination que l'on ne peut nier, à savoir celle qui affecte les élèves du monde rural, qui ne disposent pas toujours des supports techniques pour ce mode d'enseignement ni de l'accès à la connexion internet.

Il faut savoir que certaines régions n'ont même pas accès à l'électricité. Pour ceux qui ne disposent pas de connexion, nous avons recours à un abonnement satellitaire dont le coût est très lourd.

En outre, au cours du deuxième semestre de l'année écoulée, suite à l'arrêt total des cours en présentiel, le Ministère a organisé, au profit des élèves du monde rural, la distribution de plus de 10 000 tablettes, avec l'implication d'institutions nationales, de la coopération internationale, d'associations et de certains conseils territoriaux.

Toutefois, il faut garder à l'esprit que de nombreuses régions dans le monde rural sont restées indemnes du Covid-19 et pourront donc maintenir les enseignements en présentiel pour les familles qui le souhaitent.



« La pandémie a joué un rôle de catalyseur et d'accélérateur de la transformation digitale pour le système éducatif. »

Aujourd'hui, est-il possible d'évaluer, avec du recul, l'impact de la crise sanitaire du Covid-19 sur les élèves et le corps enseignant en général ? Les réformes de l'Éducation Nationale engagées ces dernières années devront-elles être ajustées en conséquence ?

Il est clair que cette crise aura définitivement mis le focus sur l'enseignement à distance : la pandémie liée au Covid-19 aura donc été pour nous une véritable opportunité puisqu'elle nous a permis d'engager des actions indispensables, à même d'assurer la résilience de notre système éducatif, car il nous faudra désormais apprendre à vivre au quotidien avec le spectre de la survenue d'autres pandémies.

En ce qui concerne les réformes, comme vous le savez, la réforme de notre système éducatif national est un chantier hautement prioritaire pour notre pays, ce qui lui vaut d'être directement supervisé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste. En outre, le vote de la première loi-cadre relative à la réforme du système d'éducation et de formation l'été dernier au parlement a permis d'institutionnaliser et de pérenniser les réformes entreprises en vue d'améliorer notre système éducatif. Celles-ci vont donc bien entendu se perpétuer, mais il est bien évident que des ajustements liés à la crise du Covid-19 devront être apportés.



»»» En matière de lutte contre l'abandon scolaire, peut-on dresser un premier bilan du programme Tayssir ? Comment limiter le décrochage scolaire au sein des populations les plus vulnérables, notamment concernant les jeunes filles en milieu rural ?

Tout d'abord, il faut reconnaître que notre pays, le Maroc, a consenti, depuis les années 90, des efforts louables en matière de généralisation de l'éducation, efforts d'ailleurs plébiscités par l'UNESCO et la Banque mondiale. La généralisation de la scolarisation au primaire était l'un des objectifs de développement durable fixés par l'UNESCO, qui n'a été atteint que par un pays sur deux, et le Maroc est de ceux-là. Un succès qui doit beaucoup aux programmes d'appui social qui ont ciblé le milieu rural, comme Tayssir et l'initiative royale « 1 million de cartables », ainsi qu'aux efforts déployés par le Royaume pour la construction et la réhabilitation des établissements, notamment les écoles communautaires, ainsi que le renforcement des moyens alloués au transport scolaire, aux cantines et internats...

Lors de l'année scolaire écoulée, il y a eu plus de 2,2 millions de bénéficiaires du programme TAYSSIR pour l'octroi d'une aide financière aux familles pour la scolarisation de leurs enfants, ce qui a nécessité une enveloppe de plus de deux milliards de dirhams.

L'efficacité de cette initiative nationale, mais aussi des autres initiatives, en matière de lutte contre l'abandon scolaire, particulièrement dans le milieu rural, n'est plus à démontrer. Durant la période 2014-2019, le taux d'abandon scolaire au primaire a régressé de 2,9 à 0,6 %. Il en va de même pour l'enseignement secondaire collégial, où le taux est passé, durant la même période, de 12,2 à 9,7 %, voire à 7,2 % pour les filles. Comme le montrent ces chiffres, les filles décrochent moins que les garçons au niveau du collège, mais le maillon faible de tout le système reste celui du niveau de la 6^e année primaire pour les filles scolarisées en milieu rural, qui constitue un véritable obstacle à leur transition au cycle collégial, avec un taux de décrochage nettement supérieur à celui des garçons. Il s'agit là d'un phénomène qui prend racine dans des considérations culturelles rurales difficiles à dépasser, les jeunes filles étant souvent retenues à domicile pour des tâches domestiques ou agricoles, des projets de mariage, ou encore à cause du rejet encore très courant des familles de la mixité au sein des collèges.

L'un des principaux leviers déployés dans le cadre de la réforme de l'éducation est la formation des enseignants : quelles ont été les évolutions dans ce domaine ?

C'est là une question cruciale que vous soulevez. En effet, un système éducatif ne peut être plus performant que ne le sont ses enseignants. Tout est dit...

Voilà pourquoi le Ministère a opéré une véritable rupture par rapport au mode de recrutement des

enseignants, qui a largement été dominé au cours de ces dernières années par une succession de vagues de recrutement effectuées dans l'urgence, et qui ont mené à une grande hétérogénéité des profils retenus, majoritairement des licenciés au chômage. Nous sommes loin des modèles de certains pays où seule l'élite des étudiants peut espérer accéder aux métiers de l'éducation...

Dans la nouvelle mouture de formation des enseignants initiée par le Ministère en 2018, les exigences ont totalement changé. Les candidats aux métiers de l'enseignement sont exclusivement sélectionnés dès le baccalauréat, pour suivre une formation de cinq années, comprenant deux années de stage. Ils devront en outre valider un concours national en fin de cursus avant de pouvoir exercer en tant qu'enseignants. Toutefois, sans une revalorisation du salaire et du statut des enseignants, le nombre de candidats risque fortement de demeurer en deçà des besoins de notre système éducatif pour les années à venir.



« Un système éducatif ne peut être plus performant que ne le sont ses enseignants. »

Qu'en est-il de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle ? Quels sont les dispositifs prévus pour la rentrée et dans quelle mesure les réformes en cours devront-elles être réajustées ?

Au niveau de l'enseignement supérieur, la pédagogie numérique et les TIC sont clairement bien implantées, tant auprès des enseignants que des étudiants. La mise en place de l'enseignement à distance s'est donc effectuée tout naturellement, en réponse à la suspension des cours en présentiel.

Comme vous le savez, les évaluations du semestre de printemps ont été reportées au mois de septembre et chaque université est appelée à s'organiser dans le cadre de son autonomie, selon ses propres spécificités et ses propres exigences, et ce, afin que ces évaluations se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Ces évaluations s'effectueront en mode présentiel pour les établissements à accès ouvert, et le Ministère s'est engagé pour cela à augmenter le nombre de centres d'examen de proximité pour éviter le déplacement des étudiants par temps de pandémie. Quant aux modalités de la rentrée universitaire 2020-2021, le début des cours est prévu pour la mi-octobre et les préinscriptions des nouveaux étudiants ont déjà été initiées à distance, via les plateformes électroniques des universités, qui annonceront chacune leur calendrier des procédures d'inscription, sachant que celles-ci devront nécessairement être simplifiées pour cette rentrée.

Pour ce qui est du déroulement des enseignements, le Ministère a publié un communiqué le 24 août dernier, précisant que les étudiants auront la possibilité de choisir entre l'enseignement à distance ou présentiel en groupe restreint, notamment pour les travaux pratiques et les travaux dirigés, afin de respecter les mesures de prévention imposées par la crise sanitaire. Bien entendu, ce modèle pédagogique sera adapté au niveau de chaque université en fonction des exigences des filières d'études dispensées, mais aussi de l'évolution de la pandémie au niveau de leur région.

Les cités universitaires, actuellement fermées afin de se plier aux exigences sanitaires dictées par la crise du Covid-19, devront quant à elles impérativement prendre en considération l'évolution de la situation épidémiologique dans chaque région. Pour cela, l'Office National des Œuvres Universitaires, Sociales et Culturelles mène actuellement une réflexion avec les autorités publiques compétentes, afin de définir les conditions appropriées pour la réouverture de ces cités.

À quelle étape se situe le chantier de la réforme de la formation professionnelle que vous avez présentée en janvier dernier ? Selon vous, quelles sont les actions prioritaires à mettre en place dans le contexte actuel afin de résorber le chômage des jeunes ?

Il faut bien prendre conscience que ce secteur détient un potentiel précieux, à la fois de création de richesses et de promotion sociale, et constitue par excellence un levier de réduction des disparités sociales et territoriales qui affectent notre jeunesse. Une feuille de route relative au développement du secteur de la formation professionnelle a été présentée à Sa Majesté le Roi Mohammed VI en avril 2019, et a reçu son approbation. Celle-ci visait avant tout la mise à niveau de l'offre de formation et la restructuration des filières en fonction de leur pertinence sur le marché de l'emploi ainsi que la modernisation des méthodes pédagogiques et l'amélioration de l'employabilité des jeunes à travers une série de programmes de formation et de requalification de courte durée. Elle a, dans ce cadre, permis d'inaugurer une nouvelle génération de centres de formation professionnelle, matérialisés par des Cités des Métiers et des Compétences dont chaque région sera dotée. Elles fonctionneront sur la base du principe de la mutualisation et seront dotées d'un conseil d'administration tripartite, impliquant les professionnels, la Région et l'État.



L'objectif final de ces établissements de nouvelle génération est que les filières de formation dispensées prennent désormais en considération les spécificités et les besoins de chaque région et que les professionnels puissent directement s'impliquer dans leur élaboration et dans la formation des stagiaires.

Les travaux de construction de quatre cités des métiers et des compétences ont été lancés au cours de cette année dans les Régions de Souss-Massa, de l'Oriental, de Tanger Tétouan-Al Hoceima et de Béni Mellal-Khénifra. Les dispositions sont en train d'être prises pour les autres.

Parallèlement, dans l'objectif de renforcer les capacités des acteurs administratifs et pédagogiques du système, cette année a également vu le lancement à Tamesna des travaux de construction de l'Institut National de Formation des Formateurs et Tuteurs. En ce qui concerne le chômage des jeunes, tous les spécialistes vous le diront : l'avenir de l'emploi des jeunes est dans l'entrepreneuriat. C'est pourquoi, il serait judicieux de multiplier les initiatives à même de promouvoir et d'accompagner les jeunes entrepreneurs, à l'image de la création du statut d'étudiant auto-entrepreneur ou encore la multiplication des Careers Centers, ces structures qui initient les étudiants et les stagiaires de la formation professionnelle au business plan et au montage de projet, mises en place en partenariat avec l'USAID. *

► Propos recueillis par Nadia Kabbaj

* Interview réalisée le 9 septembre 2020

Mot de la Chef du Service économique de l'Ambassade de France



Cécile HUMBERT-BOUVIER

Relance. Cette rentrée, qui reste marquée par de nombreuses incertitudes sur l'évolution de la situation sanitaire et les conditions de la reprise, se place également sous le signe de la relance pour nos deux pays qui ont été, comme de nombreux autres, très impactés par la crise de la Covid-19 en raison à la fois d'un confinement strict et d'une spécialisation forte sur des secteurs particulièrement touchés comme le tourisme et l'aéronautique.

Au Maroc, le Souverain a annoncé à l'occasion de la fête du Trône un certain nombre d'orientations et de mesures qui viendront compléter celles déjà prises ces derniers mois pour permettre de relancer l'économie, de préserver les emplois et de généraliser le système de protection sociale. En France, le Premier ministre a présenté il y a quelques jours son plan de relance qui vise notamment à retrouver sous deux ans le niveau d'activité économique d'avant crise et à lutter activement contre le chômage. Ce plan de relance exceptionnel de 100 Mds EUR sur deux ans, dont 40 % seront financés par l'Union européenne, est déployé par le gouvernement autour de trois volets principaux : l'écologie pour accompagner la transition vers une économie plus verte et durable, la compétitivité pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables pour développer leurs activités et ainsi préserver l'emploi, et la cohésion pour garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre tous les Français. Un des volets de ce plan vise également, à hauteur de 247 M EUR, à apporter un soutien financier accru aux entreprises, en particulier aux PME-ETI, dans leur démarche de prospection à l'export. Ces mesures permettront notamment de renforcer les liens et les synergies économiques déjà denses qui existent entre nos deux pays. ▀

L'économie en mouvement

Un chiffre en perspective

73,4%

A fin juillet, le déficit budgétaire s'est aggravé de 73,4%

Dans un contexte marqué par les restrictions liées au confinement, le déficit budgétaire du Maroc s'est creusé de 73,4 % à fin juillet 2020 par rapport à la même période l'année dernière. Cette dégradation des comptes publics reflète l'effet de ciseau provoqué par le recul de 9,6 % des recettes ordinaires face à l'augmentation de 2,5 % des dépenses globales.

La baisse des recettes ordinaires résulte essentiellement de l'évolution défavorable des recettes fiscales, lesquelles enregistrent un recul de 8,3 %, attribuable avant tout à la baisse des recettes de l'IR. Pour leur part, les recettes de l'IS sont restées stables, puisque par construction basées sur les résultats de 2019. L'impact du confinement sanitaire sur les recettes de l'IS sera par contre visible l'année prochaine. Les recettes des impôts indirects ont fortement reculé, notamment du fait du repli de la TVA à l'importation de plus de 16 %.

Les dépenses globales ont augmenté de 2,5 % entraînées par les dépenses ordinaires dont la hausse a été supérieure au recul des dépenses d'investissement et à l'excédent de 9 Mds MAD du Fonds spécial de gestion de la pandémie du Covid-19.

Au total, le déficit budgétaire se creuse de 17,7 Mds MAD pour atteindre 41,9 Mds MAD. Le Fonds spécial de gestion de la pandémie a permis de contenir de manière notable l'aggravation du déficit, qui, à défaut, aurait atteint 51 Mds MAD.

▀ christine.brodiak@dgtresor.gouv.fr

La Chronique économique

Le recul général des échanges commerciaux se solde par un allègement du déficit commercial

Le déficit commercial s'est allégé de 22,3 Mds MAD sur les sept premiers mois de l'année par rapport à la même période l'année dernière. Cette diminution constatée fin juillet reflète le repli général des échanges extérieurs consécutif à la crise sanitaire. Ainsi, les importations de biens ont reculé mais les exportations également, respectivement de 17,5 % et 17 %. Les importations étant 1,7 fois plus élevées que les exportations, on constate ainsi un net allègement du déficit commercial. La baisse des importations est générale, sauf exception notable, pour l'alimentaire qui progresse de 23,2 %. Du fait de la mauvaise récolte céréalière, les opérateurs du secteur ont en effet compensé la faible production locale par des importations supplémentaires de blé et d'orge.

Coté exportation, c'est bien l'ensemble des groupes de produits qui reflue. L'automobile (-13 Mds MAD soit -28,7 %) et le textile et cuir (-6,6 Mds MAD soit -29,5 %) affichent les baisses les plus importantes, tandis que l'agriculture et l'agroalimentaire ainsi que les phosphates et dérivés reculent mais de manière plus mesurée (-4,7 % et -4,2 %).

En face, le traditionnel excédent de la balance des services accuse un repli par rapport à la même période de 2019 (-13,7 Mds MAD), renvoyant à la contreperformance du tourisme. Les envois de fonds des Marocains non-résidents se soldent par une baisse somme toute modérée à ce stade, à hauteur de 3,2 %.

▀ christine.brodiak@dgtresor.gouv.fr

Secteur à l'affiche

Contrat-programme 2020-2022 pour la relance du secteur touristique dans la phase post-Covid 19

Le tourisme a un poids important dans l'économie du Maroc : 7 % du PIB, 550 000 personnes employées et des recettes voyages en devises de près de 80 Mds MAD en 2019. La pandémie du Covid-19 a fortement impacté ce secteur comme en témoignent les chiffres de la Direction des Etudes et des Prévisions Financières à fin juin, en glissement annuel : - 63 % des arrivées touristiques, - 59 % des nuitées et un recul des recettes touristiques de 33,2 %.

Pour limiter les impacts de la crise sanitaire et accélérer la relance du secteur, l'Etat (ministères des finances, du tourisme, du travail et de la formation professionnelle) et le secteur privé (Confédération nationale du tourisme et le Groupement professionnel des banques du Maroc) se sont engagés le 6 août dernier à mettre en œuvre un contrat-programme dont les trois objectifs principaux sont : préserver le tissu économique et l'emploi, accélérer la phase de redémarrage et poser les bases d'une transformation durable du secteur. Les 21 mesures prévues dans ce cadre ont pour ambition de permettre aux acteurs du tourisme de retrouver les performances de 2019 dès l'année 2022 et de maintenir un niveau supérieur ou égal à 80 % des emplois stables. Parmi les mesures, on compte notamment :

- l'octroi, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020, d'une indemnité forfaitaire de 2000 MAD aux salariés et stagiaires sous contrat d'insertion déclarés à la CNSS au mois de février 2020 pour les employeurs impactés par le Covid-19 ;
- la mise en place de mécanismes de financement adaptés dont trois nouveaux produits de garantie (Relance TPE, Damane Relance et Damane Relance Hôtellerie) ;
- la dynamisation du tourisme interne, la mise en place de l'épargne vacances et le renforcement de la destination Maroc à l'international ;
- la mise à niveau du dispositif de formation et la transformation digitale du secteur.

► laurence.jacquot@dgtrésor.gouv.fr

Relations France-Maroc

Les Conseillers du commerce extérieur de la France, un acteur incontournable de notre relation économique avec le Maroc



Le réseau des Conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) est composé de 4500 femmes et hommes d'entreprise et experts de l'international au service du développement de la France depuis plus de 120 ans. Présents dans toutes les régions de France et dans plus de 150 pays.

Les CCEF exercent bénévolement des actions concrètes en partenariat avec les acteurs publics et privés ayant un rôle dans la promotion et l'appui à l'internationalisation des entreprises françaises. Nommés par le Premier ministre sur proposition du Ministre chargé du commerce extérieur, ils sont investis par les pouvoirs publics de quatre missions : conseil aux pouvoirs publics, appui aux entreprises (suivi de projets, mises en relation, mentorat), formation des jeunes à l'international (témoignages d'expérience, partage de savoir-faire) et promotion de l'attractivité de la France.

Le comité Maroc des CCEF compte aujourd'hui près d'une soixantaine de femmes et d'hommes installés dans le Royaume et dirigeants d'entreprises, de PME et de grands groupes. Le Président du comité Maroc est M. Gilles Abensour, Directeur général de Saint-Gobain Maroc. L'ensemble des secteurs d'activité sont représentés au sein du comité et un groupe Afrique a été constitué en son sein pour alimenter les réflexions sur la stratégie africaine des entreprises françaises et marocaines et répondre aux besoins d'informations des entreprises françaises souhaitant s'y déployer à partir du Royaume qui se positionne comme un Hub vers le continent.

Le comité des CCEF, qui se réunit mensuellement et est co-animé par le Président du comité et la cheffe du Service économique régional, fait partie intégrante de l'équipe de France à l'international et travaille étroitement avec le Service économique régional de l'Ambassade de France, la Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc (CFCIM) et Business France.

Ils mènent une action de veille sur les tendances économiques et commerciales des relations France-Maroc et transmettent leurs informations, avis et recommandations aux pouvoirs publics dont ils éclairent les décisions. Ils sont également sollicités lors des visites officielles françaises et sont impliqués dans l'organisation d'échanges sectoriels ou sur le climat des affaires. Ils participent par ailleurs à la promotion des volontaires internationaux en entreprise.

Voici le lien vers le site internet du Conseil national des CCEF : www.cncccf.org

► laurence.jacquot@dgtrésor.gouv.fr

Affaires à suivre



►►► **Appui aux entreprises publiques.** La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a approuvé l'octroi de prêts à hauteur de 300 M EUR en faveur de trois entreprises publiques : l'Office national des aéroports (150 M EUR), la Société nationale des autoroutes du Maroc (100 M EUR) et l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (50 M EUR) ►►► **Lutte contre la pandémie.** La Banque européenne d'investissement (BEI) a débloqué une première tranche de 100 M EUR pour soutenir les efforts du Maroc contre la crise sanitaire, sur un financement total de 200 M EUR. Ce versement permettra de faire face aux besoins urgents en matière d'équipements et de matériels médicaux. Il s'agit du premier financement de la BEI dans le voisinage méditerranéen de l'UE pour aider les autorités nationales à lutter contre la pandémie

►►► **Cybersécurité.** La loi n°05-20 relative à la cybersécurité a été publiée au Bulletin officiel du 6 août 2020 dont l'un des objectifs est de favoriser le développement d'un écosystème national de cybersécurité. Le Maroc mène depuis 2011 des actions pour renforcer ses capacités nationales de sécurité des systèmes d'information et consolider la confiance numérique.

Retrouvez l'actualité du Service économique sur



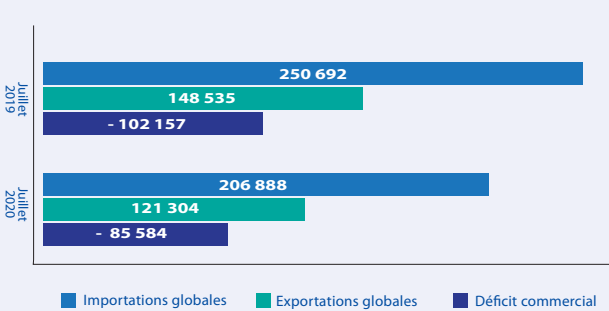
Indicateurs économiques et financiers

Retrouvez chaque mois dans Conjoncture les principaux indicateurs économiques et financiers du Maroc.
Une rubrique réalisée par la société de Bourse M.S.IN.



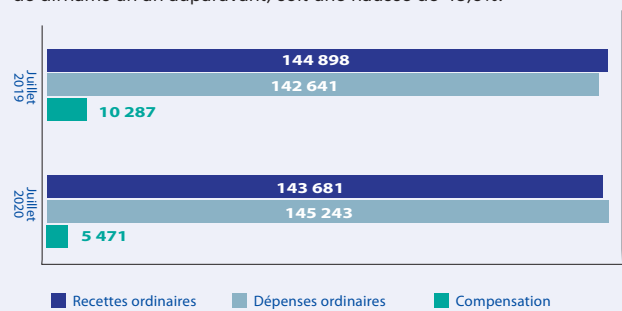
Balance commerciale

À fin juillet 2020, le déficit commercial s'allège de 16% par rapport à la même période en 2019.



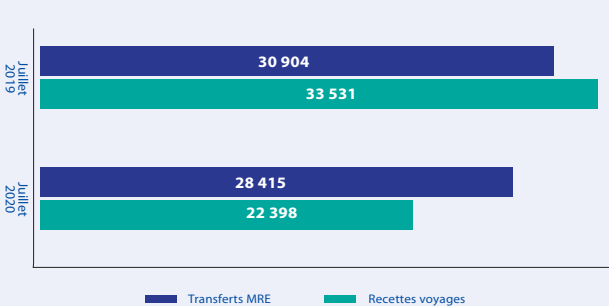
Finances publiques

À fin juillet 2020, la situation de la finance publique fait ressortir un déficit budgétaire de 41,3 milliards de dirhams contre 28,7 milliards de dirhams un an auparavant, soit une hausse de 43,9%.



Transferts des MRE & recettes voyages

Les recettes de voyages et les transferts des MRE ont enregistré respectivement une baisse de 33,2% et 8,1% à fin juillet 2020.



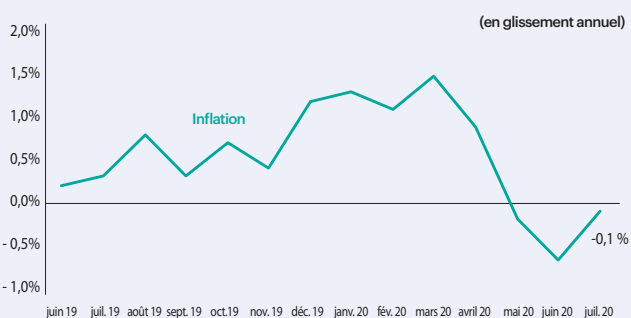
Bourse de Casablanca

Au terme du mois d'août 2020, le MASI a enregistré une légère baisse de 0,9%, ramenant sa performance depuis le début de l'année à -16,74%.



Inflation

L'inflation est ressortie à -0,1% en juillet au lieu de -0,7% un mois auparavant. Cette évolution reflète essentiellement des reculs des prix des produits alimentaires à prix volatils de 4,7% contre 6,2% en juin.



					Var %/pts
Échanges extérieurs	Importations globales (en mdh)	juillet 19/	250 692	206 888	-17,47 %
	Exportations globales (en mdh)	juillet 20	148 535	121 304	-18,33 %
	Déficit commercial		-102 157	-85 584	-16,22 %
	Taux de couverture (en %)		59,2 %	58,6 %	-61,73 Pbs
	Transferts des MRE (en mdh)		30 904	28 415	-8,05 %
	Recettes voyages (en mdh)		33 531	22 398	-33,20 %
Monnaie et crédit	Agrégat M3 (en mdh)	juillet 19/	1 339 941	1 441 366	7,57 %
	Réserves Internationales Nettes (en mdh)	juillet 20	235 489	292 542	24,23 %
	Créances nettes sur l'administration centrale (en mdh)		200 523	247 104	23,23 %
	Créances sur l'économie (en mdh)		1 059 373	1 123 146	6,02 %
	Dont Créances des AID (en mdh)		900 564	952 910	5,81 %
	Crédit bancaire		894 048	946 114	5,82 %
	Crédits immobiliers (en mdh)		273 459	278 359	1,79 %
	Crédits à l'équipement (en mdh)		177 398	185 035	4,31 %
	Crédits à la consommation (en mdh)		56 088	55 066	-1,82 %
Prix	Indice des prix à la consommation (100=2006)	juillet 19/			
	Indice des prix à la consommation	juillet 20	101,6	102,1	0,49 %
	Produits alimentaires		101,1	101,9	0,79 %
	Produits non-alimentaires		101,8	102,2	0,39 %
	Taux de change (prix vente)				
1 EURO	déc. 19/	10,8	11,0	2,00 %	
1 \$ US	juillet 20	9,6	9,4	-2,54 %	
Taux d'intérêt	Taux d'intérêt (en %)				Pb
	(52 semaines)	déc. 19/	2,27 %	1,66 %	-61,0
	(2 ans)	juillet 20	2,37 %	1,81 %	-56,0
	(5 ans)		2,40 %	2,07 %	-33,0
	(10 ans)		2,69 %	2,40 %	-29,0
Bourse Des valeurs	MASI (en points)	déc. 19/	12 171,90	10 134,80	-16,74 %
	MADEX (en points)	août 20	9 919,25	8 237,14	-16,96 %
Activités sectorielles					
Énergie	Production nette (GWH)	juin 19/	18 814	18 069	-3,96 %
	Consommation d'électricité (GWH)	juin 20	14 937	14 212	-4,85 %
Industrie	Exportation de l'Automobile (en MDH)	juillet 19/	45.913	32.758	-28,65 %
Tourisme	(milliers de touristes)	juin 19/	11.464	4.693	-59,06 %
	Nuitées dans les EHC	juin 20	5.400	1.974	-63,44 %
	Arrivées de touristes y compris MRE				
Ports	Trafic portuaire gérés par l'ANP (mille tonnes)	juillet 19/	51.456	54.700	6,30 %
BTP	Vente de ciment (en milliers de tonnes)	juillet 19/	8.132	6.547	-19,49 %
Marché d'Auto-mobilité	Ventes automobiles (en unités)	août 19/	104.016	70.344	-32,37 %

Situation monétaire

À fin juillet 2020, la masse monétaire (M3) a poursuivi sa hausse, enregistrant un accroissement de 7,6 %, en glissement annuel, pour atteindre 1 441,4 milliards de dirhams. Cette évolution s'explique notamment par la hausse des avoirs officiels de réserve (AOR) (+24,2 %), des créances nettes sur l'administration centrale (+23,2 %) et des crédits bancaires (+5,8 %).

Crédits bancaires

Les crédits bancaires se sont accrus de 5,8 % à fin juillet 2020, pour atteindre 946,1 milliards de dirhams. Cette hausse a concerné, en particulier, les crédits de trésorerie (+12,7 %) et, dans une moindre mesure, les crédits à l'équipement (+4,3 %) et à l'immobilier (+1,8 %). Les crédits à la consommation ont pour leur part reculé de 1,8 %.

Indice des Prix à la Consommation

À fin juillet 2020, la croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), en glissement annuel, a poursuivi son ralentissement depuis fin avril 2020 pour se situer à + 0,5 % à fin juillet 2020, contre +1,2 % à fin avril 2020. Cette évolution s'explique par la décélération du rythme d'évolution de l'IPC alimentaire (+0,8 %, après +2,1 %) et, dans une moindre mesure, de celui de l'IPC non alimentaire (+0,4 % après +0,6 %), un chiffre incorporant l'accroissement de la baisse des prix de transport à -2,3 %, après -0,5 %.

Bourse de Casablanca

Au terme du mois d'août 2020, le MASI s'est établi à 10 134,80 points, affichant une contre-performance annuelle de -16,74 %. Au niveau sectoriel, les plus fortes performances mensuelles ont respectivement été enregistrées par les secteurs Ingénieries et biens d'équipement industriels (+57,24 %), Mines (+6,99 %) et Matériels, logiciels et services informatiques (+4,47 %). Les performances négatives du mois ont concerné, notamment, Loisirs et hôtels (-15,96 %), Immobilier (-11,34 %) et Services aux collectivités (-6,76 %).

Quant à la capitalisation boursière, elle s'est établie à 524,97 milliards de dirhams, en baisse de 16,3 % par rapport à fin 2019.

La justice européenne invalide un accord crucial UE - États-Unis sur le transfert de données

Cette décision de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) est considérée comme une victoire par les défenseurs des libertés individuelles. Jeudi 16 juillet 2020, la Cour a invalidé un mécanisme crucial de transfert des données personnelles en ligne entre l'UE et les États-Unis, le considérant trop peu protecteur face aux programmes de surveillance américains. En effet, selon l'AFP, la CJUE estime que l'accord, baptisé Privacy Shield, rend « possible des ingérences dans les droits fondamentaux des personnes dont les données sont transférées », car les autorités publiques américaines peuvent y avoir accès, sans que cela ne soit limité « au strict nécessaire ». Elle souligne aussi



que cette réglementation ne fournit pas « de garanties pour les personnes non-américaines potentiellement visées » ni ne leur propose de « droits opposables aux autorités américaines devant les tribunaux ». Les États-Unis se sont dits « profondément déçus », tandis que l'UE a promis de « travailler en étroite collaboration » avec les Américains. Le militant Max Schrems, à l'origine de l'affaire, a de son côté salué la décision et estimé qu'« il est clair que les États-Unis devront modifier sérieusement leurs lois de surveillance si les entreprises américaines veulent continuer à jouer un rôle majeur sur le marché européen ». *

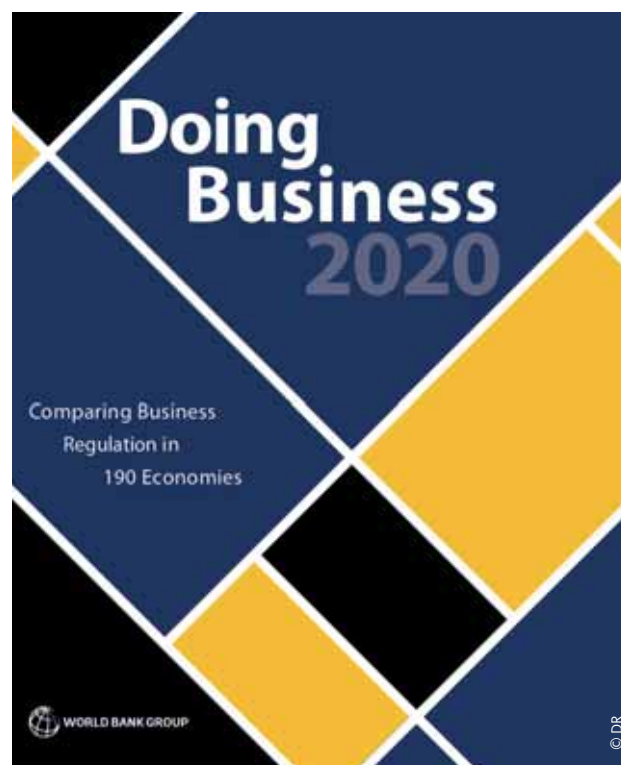
Les négociations du Brexit s'enlisent

Le 31 janvier dernier, le Royaume-Uni quittait l'Union européenne. L'UE et son ancien État membre négocient depuis pour trouver un accord organisant les relations post-Brexit. Faute d'accord avant le 31 décembre 2020, les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), bien moins avantageuses que celles existant entre les États membres de l'UE, s'appliqueront. À l'issue de la septième session des négociations menées fin août, Londres et Bruxelles se sont mutuellement rejetés la faute de l'absence d'avancées. « Je ne comprends tout simplement pas pourquoi nous gâchons un temps précieux », a lancé le négociateur européen Michel Barnier se disant « déçu et préoccupé », selon l'AFP. De son côté, son homologue britannique a reproché aux Européens de « rendre inutilement difficiles » les discussions. Celles-ci achoppent en particulier sur la question des aides publiques dans le cadre des conditions de concurrence et de la pêche. Une nouvelle session de négociations est prévue le 7 septembre. *



La Banque mondiale suspend le classement Doing Business

La Banque mondiale a annoncé le 27 août dernier qu'elle suspendait la parution du rapport Doing Business. Cette publication annuelle, qui s'accompagne d'un classement, vise à juger de la qualité de l'environnement des affaires de 190 économies de la planète. « Un certain nombre d'irrégularités ont été signalées concernant des modifications apportées aux données des rapports Doing Business 2018 et Doing Business 2020, lesquels ont été publiés respectivement en 2017 et 2019 », indique la Banque mondiale dans un communiqué. Le rapport est publié chaque année en octobre, mais il est suspendu « pendant la durée de l'évaluation ». L'institution a en effet décidé de réexaminer les cinq derniers rapports et de réaliser un audit interne. Selon le Wall Street Journal, les pays concernés par les modifications repérées par la Banque mondiale sont la Chine, l'Azerbaïdjan, les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite. Dans le dernier rapport, publié en 2019, le Maroc est situé à la 53^e place et le Royaume a affiché une progression régulière ces dernières années. *



L'Union européenne et la France dévoilent leurs plans de relance

Les États membres de l'Union européenne se sont mis d'accord fin juillet dernier sur un plan de relance européen de 750 milliards d'euros. Jugé « historique » par le Président français Emmanuel Macron, il prévoit, pour la première fois de l'histoire de l'UE, de mobiliser des fonds provenant directement du budget européen. La Commission européenne contractera elle-même les emprunts et la dette sera ainsi commune à toute l'UE. Le plan de relance sera adossé au prochain budget de l'Union européenne couvrant la période 2021-2027. L'accord est issu d'un compromis entre des pays favorables à un plan de relance généreux, comme la France et l'Allemagne, et des pays dits « frugaux », en faveur d'une austérité budgétaire.

Il prévoit l'attribution de subventions aux États à hauteur de 390 milliards d'euros et de prêts à hauteur de 360 milliards d'euros. De son côté, la France a dévoilé le 3 septembre dernier un plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans. Baptisé « France relance », il a une « priorité absolue » : l'emploi, selon le Premier ministre français Jean Castex, relayé par l'AFP. L'objectif est de créer 160 000 emplois en



2021, a-t-il annoncé sur RTL. 30 milliards d'euros seront consacrés au « verdissement » de l'économie, 35 milliards d'euros à l'amélioration de la compétitivité des entreprises, et les 35 milliards restants seront dédiés à la cohésion sociale et territoriale, notamment à l'emploi, à l'hôpital ou encore à des aides aux collectivités territoriales. 40 % des fonds du plan français seront issus du plan de relance européen. *

ZOOM

Relance économique Les mesures prioritaires

Dans un contexte où la pandémie de Covid-19 continue de faire des victimes à travers le monde, les pays s'organisent pour limiter l'impact de la crise sur les entreprises et l'emploi. Au Maroc, l'État a déployé en urgence un vaste dispositif pour permettre à son économie de redémarrer. En quoi consistent ces plans de relance ? Quels sont les secteurs prioritaires ? Quelles sont les attentes des acteurs économiques ? Explications.

Dossier réalisé par Salaheddine Lemaizi et coordonné par Nadia Kabbaj

- 24** Une relance royale pour l'économie marocaine

- 27** Entretien avec Ahmed Khalid Benomar, Coordinateur du Pôle de la politique économique et de l'investissement - Département du Chef du Gouvernement

- 28** Une reprise prudente de l'activité

- 30** Les quatre priorités des entreprises pour réussir la relance

- 32** Entretien avec Bouchra Outaghani, Présidente de la Fédération du commerce et service (FCS) de la CGEM

- 33** Entretien avec Fouzi Zemrani, Vice-Président de la Confédération Nationale du Tourisme (CNT)

- 34** 21 mesures pour sauver le tourisme



Une relance royale pour l'économie marocaine

C'est une mobilisation tous azimuts pour relancer l'économie. Au menu : Plan de relance royal traduit en Pacte pour la relance économique et l'emploi. 26 engagements ont été pris pour retrouver le chemin de la croissance et de la confiance.



C'est un plan de relance qui prend toute la mesure de la période critique que traverse l'économie mondiale et nationale dans le contexte du Covid-19. Cette feuille de route publique post-confinement est une lueur d'espoir pour les opérateurs économiques dans un climat saturé par les incertitudes. Les chiffres annoncés sont prometteurs : 120 milliards de dirhams, soit 11 % du PIB, seront injectés dans l'économie nationale sous forme de fonds publics et de crédits garantis (voir schéma n° 1). Les premières mesures dévoilées le 4 août dernier par Mohamed Benchaâboun, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, font partie

du plan de relance de l'économie nationale annoncé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI lors du discours du Trône du 30 juillet dernier. Ces mesures visent autant des objectifs macro-économiques que des cibles micro-économiques permettant d'irriguer le tissu entrepreneurial. « L'élaboration d'un plan de relance global et intégré comprend des mesures transverses tout en tenant compte des spécificités sectorielles », a indiqué Mohamed Benchaâboun. « L'objectif étant d'accompagner le redémarrage progressif de l'activité des différents secteurs de l'économie et de créer les conditions propices pour une relance vigoureuse à la sortie de la crise », a-t-il ajouté. Ce plan constitue une mesure opérationnelle pour réaliser cet objectif.

Priorité de la relance : préserver le tissu économique

« Au premier chef, il importe d'initier un plan ambitieux de relance économique pour permettre aux secteurs de production de se remettre d'aplomb, d'accroître leur capacité à créer des emplois et à préserver les sources de revenus », avait appelé le Souverain lors du discours du Trône.

Ce « cahier de charges » royal fixe le cap de ce plan de relance : le soutien et l'accompagnement aux entreprises, les PME en premier lieu. Conscient des contraintes budgétaires, le Gouvernement s'est attelé à préparer dans un temps record un montage financier mobilisant « tous les moyens disponibles en termes de financements, de dispositifs d'incitation et de mesures de solidarité, en vue d'accompagner les entreprises, essentiellement les petites et les moyennes qui constituent le maillon central du tissu économique national », avait insisté le Souverain lors de cette même allocution.

Plan de relance : soutien à la grande entreprise comme à la TPME

Le montage financier de ce plan se base sur un mix entre financement public et privé.

Le premier pilier sont les crédits garantis par l'État qui représentent une enveloppe prévisionnelle de 75 milliards de dirhams à mobiliser par le secteur bancaire. Cette manne sera injectée dans le circuit économique dans l'espoir de maintenir à flot les entreprises en difficulté et de redémarrer la machine économique sur des bases solides. Ce nouveau dispositif de financement a, entre autres, pour objectif de permettre reconstituer les fonds de roulement des grandes entreprises et des PME et de réduire ainsi le niveau des crédits interentreprises qui a atteint un niveau préoccupant.

La Caisse Centrale de Garantie (CCG) a pour mission de gérer ce nouveau système de garantie. Elle entamera également sa mue pour devenir un outil décisif pour le soutien à l'entreprise marocaine.



© Shutterstock

Parallèlement, un nouveau mécanisme de garantie est mis en place au profit des établissements et entreprises publics impactés par cette pandémie. Il sera dédié exclusivement au paiement des dettes des entreprises, notamment les TPME, en vue de soulager leur trésorerie durant cette phase de redémarrage de l'économie.

Le Fonds stratégique : financement et innovation

Le deuxième pilier de ce plan consiste en la création du Fonds d'investissement stratégique (FIS) dont la dotation de lancement s'élève à 45 milliards de dirhams. Sa mission : « Apporter un appui aux activités de production, d'accompagnement et de financement des grands projets d'investissement public-privé », a souligné Mohamed Benchaâboun lors de la présentation de ce nouveau véhicule d'investissement public.

Le FIS sera amené à intervenir directement ou indirectement dans le financement de l'économie. La première option comporte une intervention directe du FIS à travers le financement de projets d'investissement en faisant appel au Partenariat Public-Privé (PPP). L'objectif est de donner un coup d'accélérateur à cette nouvelle forme de financement, notamment pour les projets structurants. La deuxième option retenue pour le Fonds sera d'agir indirectement via un renforcement des capitaux des entreprises aux fins de leur développement. Ces engagements étatiques ont été contractualisés avec le secteur privé dans le cadre du Pacte pour la relance économique et l'emploi, signé entre le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (MEFRA), la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM).

Les objectifs du plan de la relance et de l'emploi

Le plan de la relance et de l'emploi veut donner une impulsion forte à l'économie nationale à travers quatre objectifs majeurs :

- Relancer la dynamique économique ;
- Sauvegarder et promouvoir l'emploi et préserver la santé des travailleurs ;
- Accélérer le processus de formalisation de l'économie ;
- Promouvoir la bonne gouvernance.



Composantes du Plan de relance global

Pilier n°1 : crédits garantis par l'État

- **Montant mobilisé : 75 milliards de dirhams**
- **Bénéficiaires potentiels : grandes entreprises, PME, TPME et entreprises et établissements publics**
- **Gestion : CCG**
- **Sources de financement : banques et Fonds spécial Covid-19 (5MMDH)**

Pilier n°2 : le Fonds d'investissement stratégique (FIS)

- **Montant mobilisé : 45 milliards de dirhams**
- **Bénéficiaires potentiels : projets structurants en PPP, entreprises en développement**
- **Gestion : Fonds spécial Covid-19 / Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (MEFRA)**
- **Sources de financement : l'État (15 MMMDH) et bailleurs de fonds internationaux (30 MMDH)**

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (MEFRA)

»»» Un pacte inédit : retrouver la confiance

Le pacte inscrit dans le marbre les principes, les objectifs et les engagements entre les acteurs de la sphère économique. « C'est notre ambition commune et partagée entre l'ensemble des parties prenantes : État, partenaires sociaux et économiques », a commenté Mohamed Benchaâboun, lors de la cérémonie de signature de ce pacte inédit. Le document détaille les sept engagements de l'État annoncés dans le discours royal du 30 juillet 2020.

Pour sa part, la CGEM, à travers ses membres, s'engage sur 17 mesures couvrant différents domaines de la vie de l'entreprise. Ces engagements devraient constituer une armature pour préserver les entreprises et leurs employés dans le contexte économique et social difficile lié au Covid-19. Ces 17 engagements peuvent être classés en six thématiques. La première porte sur les engagements sanitaires et sociaux des entreprises (trois engagements).

Sans le respect des règles sanitaires, la continuité de l'activité de toute société est en effet menacée. Conscient de cette nouvelle donne, le pacte insiste sur ce point et le place comme priorité numéro 1 pour les entreprises qui, par ailleurs, devront s'engager à préserver l'emploi de 80 % de leurs salariés.

La deuxième thématique est la bonne gouvernance dans la gestion des entreprises (quatre engagements). La CGEM engage ses membres pour le civisme fiscal, l'exemplarité dans l'ensemble de la chaîne de valeur et la lutte contre l'informel et la sous-facturation. Dans la thématique de la gestion financière, la CGEM appelle ses adhérents à réduire les dettes interentreprises

Le « cahier des charges » royal fixe le cap de la relance : le soutien et l'accompagnement aux entreprises, les PME en premier lieu.

La CGEM et ses membres promettent 17 engagements pour relancer l'économie et préserver l'emploi.

et à veiller à la transparence et à la qualité de l'information financière.

Pour assurer la relance de l'activité économique dans des conditions optimum, la CGEM promet dans le cadre de ce pacte de faire de l'innovation et de la digitalisation le fer de lance de cette reprise économique. La confédération patronale s'engage d'ailleurs à « proposer des projets, nouveaux ou existants, structurés et économiquement viables mettant à contribution une expertise avérée dans les différents secteurs à relancer, favorisant l'emploi, l'innovation ». La relance économique vise également à privilégier le Made in Morocco, et ce « en encourageant les produits finis ou intermédiaires à fort contenu local ». Le renforcement du capital humain par l'intermédiaire de formations s'inscrit dans la continuité de la contribution à l'amélioration de l'adéquation formation-emploi.

Le pacte décline par ailleurs les deux engagements phares du secteur bancaire : la distribution de manière fluide des outils d'intervention de l'État et la contribution active à la relance du programme INTELAKA.

Après cette première phase de contractualisation transversale, une deuxième étape a démarré avec des plans de relance sectoriels. Vu la situation critique qu'il traverse, le secteur du tourisme a été le premier à obtenir sa convention de relance (voir p. 32). D'autres secteurs suivront courant de l'année 2020, notamment l'événementiel. Ces secteurs seront aussi attentifs aux mesures prévues dans le Projet de Loi de Finances 2021. *

► Salaheddine Lemaizi

« L'État doit jouer un rôle important dans la relance économique »



Ahmed Khalid Benomar, Coordinateur du Pôle de la politique économique et de l'investissement - Département du Chef du Gouvernement.

Conjoncture : Quelles sont les leçons à retenir de cette crise sanitaire pour l'économie marocaine ?

Ahmed Khalid Benomar :

La première des choses c'est qu'il est trop tôt pour tirer des leçons face à une situation en perpétuel changement. Deuxième remarque, le Maroc a misé sur des secteurs dont la pérennité n'est pas remise en question par cette crise sanitaire. En tablant sur l'automobile ou l'aéronautique, c'était un choix audacieux qui portera ses fruits à moyen et long terme. De même, pour des choix historiques comme la chimie et parachimie avec les phosphates ou encore l'agriculture. Ces derniers secteurs contribuent à notre autosuffisance alimentaire et permettent de renforcer l'export. Donc, nos choix stratégiques demeurent pertinents et ils ont été confirmés par le contexte actuel.

Quels sont les secteurs que le Maroc devra soutenir à l'avenir ?

La crise sanitaire a montré qu'il faut renforcer un certain nombre de secteurs, en particulier le digital et les industries de pointe. À ceux-là s'ajoutent des secteurs à vocation sociale comme la santé et l'éducation dans lesquels il faut développer une résilience, mais aussi une capacité de réponse face à tous les types de crises que le monde peut connaître.

Quel est l'objectif principal des différentes mesures prises par gouvernement pour la relance sectorielle ?

Notre conviction est que l'État doit jouer un rôle important dans la relance économique. L'État se doit de créer un climat de confiance nécessaire en cette période à travers un cadre de gouvernance lisible. De cette manière, les pouvoirs publics permettront aux agents économiques d'anticiper une reprise.

Dans cette période d'incertitude, comment le Gouvernement peut-il soutenir les entreprises pour retrouver cette confiance ?

Toutes les mesures prises visent cet objectif. À titre d'exemple, le soutien à la préservation de l'emploi est un message fort aux entreprises pour maintenir leur premier levier de compétitivité qui est le capital humain en attendant un retour à la normale.

Un autre exemple de mesure phare est le renforcement de la commande publique. La Loi de Finances rectificative a augmenté ses investissements publics de 15 milliards de dirhams. C'est un signe de confiance qui s'accompagne de l'amélioration des délais de paiement. Cet effort devrait se maintenir en 2021. Ce type de mesures nous permettra de nous inscrire dans des perspectives de reprise prometteuses avec un taux de croissance de 5,4 %. Ces prévisions de croissance annoncées sont très réalistes et rejoignent celles de nos partenaires économiques. Bien sûr, tout dépendra également de l'évolution de la situation sanitaire.

Comment faire profiter le tissu économique de ces décisions, notamment les PME-TPME ?

C'est tout le sens des efforts déployés par le Maroc pour améliorer le climat des affaires. Ceci passe, entre autres, par la réduction des délais de paiement. Actuellement, le Comité de Veille Économique assure l'aiguillage des décisions gouvernementales et le soutien aux secteurs prioritaires. Nous l'avons démarré avec le tourisme. D'autres secteurs suivront prochainement.

Plusieurs réformes ont été lancées avant la pandémie. Comment faire pour maintenir ce train de réformes visant à l'amélioration du climat des affaires ?

Le Maroc dispose, pour la première fois, d'un processus de suivi de programme gouvernemental. Une unité au niveau du Chef de gouvernement assure cette mission. 50 % des 435 mesures annoncées ont été déjà réalisées par le Gouvernement. L'autre partie est en cours de réalisation. À partir de la 4^e année du mandat du Gouvernement, nous pourrions atteindre les objectifs du programme annoncé. Je rappelle que ces réformes phares sont très attendues et qu'elles concernent autant le monde des affaires que le domaine social. La réforme des CRI avance, la révision de la Charte d'investissement est aussi en cours de finalisation, l'élargissement de la couverture médicale est également déjà bien avancée. Le travail continue à se faire pour faciliter la vie à nos entrepreneurs. Nous sommes sereins pour l'avenir. *

► Propos recueillis par Salaheddine Lemaizi

Une reprise prudente de l'activité

Comme ailleurs dans le monde, l'année 2020 est à oublier pour le tissu économique marocain. Voici les perspectives économiques pour le dernier trimestre 2020 dans le domaine de l'agriculture, des services et de l'export.



« Les entreprises atteindraient leur niveau normal avant la fin de l'année 2020 », selon un sondage du HCP.

La croissance économique au Maroc devrait se contracter de 5 % cette année, du jamais vu depuis 1995. À la pandémie du Covid-19, s'est ajoutée une année de sécheresse.

L'export à la peine

Le monde agricole est ainsi en grande souffrance. La pluviométrie est en baisse de 34 % par rapport à la moyenne enregistrée ces trois dernières décennies. La récolte céréalière 2019/2020 est estimée à 30 millions de quintaux (Mq) contre 52 Mq en 2019 et 100 Mq en 2018.

La valeur ajoutée non agricole connaîtra de même un fort ralentissement : elle était d'à peine 0,7 % au 1^{er} trimestre 2020 contre 3,9 % à la même période de 2019. C'est le résultat du repli des secteurs du tourisme, de l'énergie, des mines et du transport lors de la période de confinement.

Les secteurs exportateurs ont également été touchés de plein fouet par la crise du Covid-19. En raison de la fermeture de l'économie mondiale durant les mois de mars, avril et mai derniers, les exportations ont subi une diminution drastique qui a déteint sur la performance globale de ces secteurs. Les Métiers Mondiaux du Maroc (MMM) ont ainsi affiché une baisse à deux chiffres de leurs exportations à fin juin 2020 : automobile

(- 40 %), cuir et l'habillement (- 36 %), agriculture et agro-industrie (- 7 %) et aéronautique (- 30 %). De facto, la balance des paiements s'est détériorée de 3,9 %.

Le tourisme, principal pourvoyeur en devises pour l'économie marocaine avec les transferts des Marocains du monde, souffre de l'arrêt de l'activité économique et des mesures sanitaires prises depuis mars 2020 et prolongées depuis dans plusieurs villes touristiques (Marrakech et Tanger). La croissance du secteur devra se contracter fortement avec une baisse représentant 29 % de sa valeur ajoutée. 24 milliards de dirhams de recettes devraient tout de même être réalisés sur l'ensemble de l'année.

L'espoir est permis

Cette situation sectorielle globalement morose a eu naturellement un impact sur la consommation des ménages. Les crédits à la consommation ont baissé de 2,8 % et ceux destinés au logement de 0,2 %. Le taux de chômage prévu d'ici fin 2020 sera de 13 %, contre 9,2 % en 2019. Ce sont 300 000 emplois qui seront perdus cette année. Face à l'ampleur de cette crise touchant l'ensemble des secteurs économiques, qui dépendent de la demande interne comme externe, le gouvernement a actionné différentes mesures de soutien pour appuyer la relance économique et préserver les emplois. D'autant plus que les entreprises sont en ordre de bataille pour reprendre leurs activités.

« Plus de la moitié des entreprises sont en cours de reprise de leurs activités. Ces entreprises atteindraient leur niveau normal avant la fin de l'année 2020 », annonçait le Haut-Commissariat au Plan (HCP) dans sa 2^e enquête sur l'impact du Covid-19 sur l'activité des entreprises. Les résultats de ce sondage publié en juillet dernier seront réévalués au vu de l'évolution sanitaire dans le pays. Il ressort des différentes enquêtes réalisées auprès des acteurs économiques privés une volonté de reprendre l'activité et de réduire ainsi les pertes essuyées durant les 2^e et 3^e trimestres 2020 *

► Salaheddine Lemaizi

« La Fédération appelle à renforcer la confiance »

Bouchra Outaghani, Présidente de la Fédération du commerce et service (FCS) de la CGEM



Conjoncture : Quels sont vos axes prioritaires pour préparer la relance du commerce et des services sur des bases solides ?

Bouchra Outaghani : Afin de préparer l'avenir du secteur du commerce et des services et de relancer durablement l'activité, la FCS a élaboré, selon une approche d'intelligence collective et en concertation avec ses associations professionnelles, une proposition de plan de relance composée de 75 mesures et s'articulant autour de trois axes majeurs. Le premier axe vise à soutenir la trésorerie des entreprises pour le paiement des charges courantes critiques et éviter les faillites. La FCS a proposé, dans ce sens, le report de toutes les échéances bancaires, sociales et fiscales, et a préconisé leur étalement sur l'année 2021.

Le deuxième axe, qui concerne la préservation des emplois et le soutien de l'offre, inclut des propositions de mesures de sauvegarde des compétences des entreprises, notamment celles opérant dans les services, afin de préparer de manière proactive la sortie de crise, de maintenir les emplois et d'éviter une éventuelle baisse de la demande. Le troisième axe comprend des mesures structurantes visant à renforcer la confiance des acteurs tout en assurant un climat des affaires favorable à l'investissement, à l'export, à la digitalisation et à la valorisation du capital humain.

La Fédération prône un rôle primordial de l'État à travers l'intégration de l'informel, l'instauration de la préférence nationale de la commande publique, d'une stratégie d'encouragement du Made in Morocco, de programmes d'appui adaptés aux ambitions des deux secteurs, d'une stratégie de redynamisation inclusive ainsi que de mesures pour la réduction des délais de paiement interentreprises.



Comment la digitalisation peut-elle aider à relancer l'activité ?

Cette crise a présenté une véritable opportunité pour le e-commerce qui mérite d'être boosté, notamment en favorisant le paiement mobile. Il est important, à cet égard, de doter les opérateurs économiques, y compris les acteurs les plus fragiles, des outils nécessaires pour encourager à l'adoption de ce moyen de paiement et réduire la circulation du cash.

Comptez-vous demander une convention avec le Gouvernement pour la relance des secteurs du commerce et des services ?

Les pourparlers avec les départements ministériels de tutelle sont fréquents, que ce soit directement ou via la CGEM. D'ailleurs, le plan de relance de la Fédération a été intégré dans le plan de relance de l'économie nationale proposé par la CGEM lors de la 8e réunion du Comité de Veille Économique (CVE).

Il est important de rappeler que le CVE a mis en place des mesures de contingence ciblées qui ont été très utiles aux opérateurs économiques. C'est, en tout cas, ce qu'a démontré l'étude de la FCS. Toutefois, nous aurions souhaité que davantage d'attention soit accordée aux secteurs du commerce et des services, au regard de sa contribution significative au PIB national dépassant les 17 %, ainsi que son rôle majeur dans la promotion de l'emploi. *

► Propos recueillis par Salaheddine Lemaizi



Les quatre priorités des entreprises pour réussir la relance

Conjoncture a sondé l'avis de Présidents de fédérations sectorielles. Ces patrons ont identifié quatre pistes pour assurer une relance réussie. Détails.



La rentrée économique de cette année survient dans un contexte particulier marqué par un arrêt total ou partiel de plusieurs pans de l'économie. À titre d'illustration, les entreprises du commerce et services, qui représentent 17,7 % du PIB et 6,5 millions d'emplois, ont connu une dégradation de leur chiffre d'affaires allant jusqu'à 70 %. « Plus de 24 % des entreprises de ces secteurs ont dû mettre provisoirement ou définitivement leur activité à l'arrêt », indique la Fédération du Commerce et Services (FCS). Dans le secteur du BTP, la baisse du chiffre d'affaires est estimée à 20 %. Les industries culturelles devront aussi enregistrer une contre-performance avec une diminution de 70 % de leurs transactions.

Malgré ce climat morose, les entreprises sont à pied d'œuvre pour reprendre leurs activités. Cette reprise démarrée en douceur en juin devrait s'accélérer à partir de septembre. Le succès de cette relance passe, selon les patrons interrogés par le biais de quatre priorités : préserver la santé en milieu professionnel, offrir une visibilité aux opérateurs de la part de l'État, maintenir la commande publique comme moteur de la croissance et, enfin, privilégier et développer le « Made in Morocco ».

Priorité n° 1 : préserver la santé en milieu professionnel

« Le virus restera parmi nous pour longtemps et les gestes barrières restent le moyen le plus efficace pour freiner sa propagation. Il faudra donc apprendre à vivre et à avancer avec cette

pandémie en gardant notre optimisme, tout en restant prudents et vigilants», constate Bouchra Outaghani, Présidente de la FCS. Pour permettre aux opérateurs de reprendre leurs activités dans des conditions de santé et de sécurité optimum, les différents secteurs ont développé guides et protocoles sanitaires à suivre. Même son de cloche du côté de David Toledano, Président de la Fédération des Industries des Matériaux de Construction (FMC): «Plusieurs clusters ont été découverts au début de la reprise des activités. Grâce à la très forte réaction des entreprises, les patrons ont été sensibilisés pour multiplier les tests et le respect des règles sanitaires et éviter l'apparition de nouveaux foyers de contamination. La santé en milieu professionnel est désormais une donnée fondamentale dans toute activité», insiste le Président de la FMC.

Priorité n° 2 : Donner une visibilité aux opérateurs économiques

« Pour relancer l'activité économique, nous n'avons pas besoin que d'argent. De la part de l'État, nous nous attendons à avoir une visibilité sur les différentes mesures annoncées. Sans cela, les acteurs économiques ne pourront pas reprendre leurs activités en toute confiance », alerte Abdelkader Retnani, Vice-Président de la Fédération des Industries Culturelles et Créatives (FICC). Ce secteur est quasiment à l'arrêt depuis le début de la pandémie. « Le secteur du livre va bénéficier d'un soutien du Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports, mais d'autres secteurs attendent surtout des décisions fortes pour pouvoir reprendre leurs activités, comme les salles de cinéma », souligne Abdelkader Retnani. Pour la FCS, la visibilité passe par des mesures à impact immédiat sur la trésorerie des entreprises. Cette fédération propose le report de toutes les

David Toledano :
« La santé en milieu professionnel est désormais une donnée fondamentale dans toute activité. »

échéances bancaires, sociales et fiscales, et a préconisé leur étalement sur l'année 2021. Une mesure qui sera sur la table lors des discussions pour le PLF 2021.

Priorité n° 3 : maintenir la commande publique

En cette période difficile, où la demande globale se réduit comme une peau de chagrin, le salut ne peut venir que d'une commande publique forte. Les patrons interrogés le rappellent à l'unisson. « La relance vigoureuse passe par une commande publique maintenue et renforcée. C'est le moyen pour maintenir l'emploi dans plusieurs secteurs, notamment dans le BTP. La reprise des appels d'offres et des chantiers publics sera un bon signe pour le secteur privé pour maintenir aussi ses investissements », estime David Toledano de la FMC.

Priorité n° 4 : mettre en place une préférence nationale

La commande publique ne peut être bénéfique pour la croissance locale qu'à travers une préférence nationale. C'est le sens du plaidoyer des patrons interrogés. Cette priorité fait partie d'ailleurs des engagements de l'État dans le Pacte pour la relance économique et l'emploi. L'État compte y accorder « une attention particulière » tout en veillant « au strict respect des engagements pris par le Maroc dans le cadre des accords d'association et de libre-échange ». Pour leurs parts, les entreprises sont appelées à jouer le jeu en « encourageant les produits finis ou intermédiaires, à fort contenu local » via leur valorisation et leur commercialisation.*

► Salaheddine Lemaizi

 <h2>SERVIR</h2> <p>LES INTÉRÊTS DE NOS ADHÉRENTS</p> <p>Créer et activer de nouveaux réseaux / Faciliter les démarches administratives / Développer la notoriété de nos adhérents</p>	 <h2>INFORMER</h2> <p>SUR LA RÉALITÉ & LES OPPORTUNITÉS DU MARCHÉ</p> <p>Garantir une information objective sur la réalité du marché / Diffuser aux adhérents la bonne information, au bon moment / Appréhender un marché</p>	 <h2>ACCÉLÉRER</h2> <p>VOTRE CROISSANCE</p> <p>Saisir des opportunités d'affaires / Repérer les secteurs porteurs de croissance / Prospector au Maroc et à l'international / Recruter / Rencontrer les acteurs d'un marché / Bénéficier de formules de foncier avantageuses / Former</p>	 <h2>PARTAGER</h2> <p>LES EXPERTISES, LES EXPÉRIENCES & LES SUCCÈS</p> <p>Favoriser les rencontres / Donner la parole aux experts / Faciliter le partage de l'information / Organiser des rendez-vous B to B / Mettre en relation et favoriser le networking / Organiser des salons professionnels et des forums d'affaires incontournables</p>
 <p>LA CFCIM, VOTRE BUSINESS PARTNER !</p> 			

21 mesures pour sauver le tourisme

Résilience et imagination seront les maîtres mots pour permettre au secteur du tourisme de traverser la zone de turbulence du Covid-19.



Pour riposter à cette crise sans précédent dans le tourisme et l'aérien, le Gouvernement a fait du secteur une priorité dans l'agenda de la relance économique.

Un contrat programme a été signé avec les opérateurs touristiques et un plan de sauvetage a été acté pour la compagnie nationale, Royal Air Maroc (RAM). Ces mesures volontaristes pourront-elles atténuer les effets de la crise ? Les opérateurs touristiques s'accordent à dire que le tourisme au niveau national et surtout mondial a besoin de solutions internationales portées par une volonté politique et économique globale.

Penser au post Covid-19

Gouvernement, opérateurs et banques se sont unis pour sauver le tourisme. Cette mobilisation était nécessaire. Le secteur, dans ses différentes activités directes et indirectes, est pourvoyeur d'emplois et de devises pour l'économie nationale. Il fournit 750 000 emplois directs et plus de 2,5 millions d'emplois indirects.

« Le tourisme est essentiel dans certaines zones géographiques où les possibilités de croissance alternatives sont limitées », rappelle la Banque mondiale (BM). Le tourisme a aussi un effet multiplicateur sur d'autres secteurs, notamment la construction, l'agriculture, l'agro-industrie et les services.

Le contrat programme 2020-2022 est un engagement à moyen terme pour faire face à cette crise inédite et préserver cet écosystème économique fragilisé. « L'ensemble des acteurs publics et privés ont conjugué leurs efforts afin d'élaborer le présent contrat programme qui regroupe des mesures ambitieuses et à la hauteur des enjeux et des défis auxquels est confronté le secteur touristique », indique le Ministère du Tourisme. Ce contrat est conçu autour de trois idées : le maintien des emplois et la préservation du tissu économique, la stimulation de la demande et la transformation structurelle du secteur.

Ce contrat programme comprend 21 mesures qui permettront au secteur d'atteindre huit objectifs. Parmi eux, deux objectifs revêtent un caractère social, à savoir maintenir les emplois et les revenus des employés et garantir l'accès à la couverture sociale pour l'ensemble des acteurs du secteur. Trois objectifs visent à protéger l'offre touristique des aléas de la crise : préserver le tissu économique, renforcer la résilience et faciliter la reprise d'activité et soutenir économiquement et financièrement le secteur pour la relance. Enfin, le contrat programme s'est fixé trois objectifs liés à l'avenir du secteur : réduire le poids de l'informel, stimuler l'investissement et la transformation de l'outil de production et poser les bases d'une transformation durable du tourisme au Maroc. Cette réponse relativement rapide sera-t-elle suffisante pour sauver le secteur, ses entreprises et ses emplois dans une conjoncture des plus difficiles ?

Cette phase s'annonce longue selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT). Le tourisme est l'un des secteurs les plus durement touchés par l'épidémie. Au niveau mondial, en 2020, le nombre de touristes diminuera de 58 à



© Shutterstock

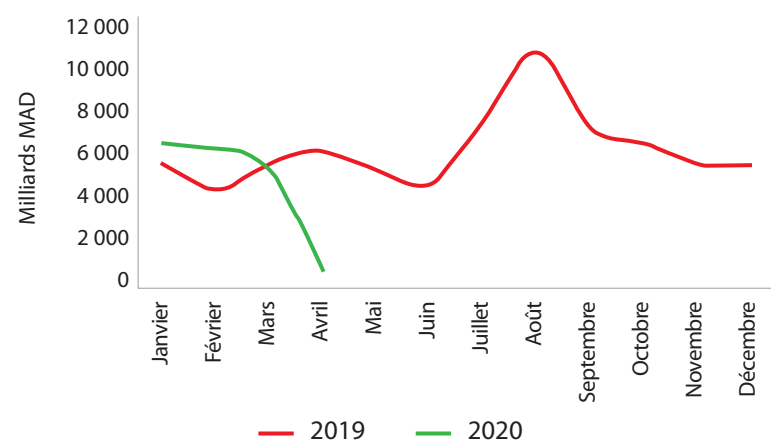
78 % en raison des restrictions de déplacement et des mesures de confinement, estime l'OMT. La croissance mondiale du secteur devrait s'élever à 3,8 % en moyenne en 2022-2024. Vu l'évolution de la situation épidémiologique dans le monde, ces prévisions devront être revues à tout moment.

Cette incertitude et les nouvelles restrictions ont des effets considérables sur les destinations touristiques, entraînant une forte augmentation des pertes d'emplois et mettant en danger de nombreuses PME, notamment au sein des entreprises touristiques nationales. À titre d'exemple, le secteur de la location de voitures est en quasi-faillite : 60 % de ses entreprises ont déposé leur bilan !

Cette hémorragie s'explique par l'arrêt de l'activité et la chute du nombre de visiteurs au Maroc. 100 000 visiteurs en moins en mars 2020. Le transport aérien a perdu environ 4,9 millions de passagers au niveau mondial et environ 728 millions de dollars (USD), ce qui a eu des répercussions sur 225 000 emplois, selon l'OMT. D'après les estimations préliminaires de la CNT, le Maroc connaîtra une baisse de 39 % du nombre de touristes et perdra plus de 13,85 milliards de dollars de recettes touristiques en 2020 et 2022. Il est certain que l'ampleur de l'épidémie risque d'avoir un effet plus durable sur le secteur. Une mise en œuvre efficace des mesures annoncées par les pouvoirs publics permettra à ce secteur stratégique de se maintenir à flot. *

► Salaheddine Lemaizi

Baisse des recettes touristiques.



Source : Banque mondiale, données Office des Changes

« La relance du tourisme dépasse le cadre d'un seul État »



Fouzi Zemrani, Vice-Président de la Confédération Nationale du Tourisme (CNT)

Conjoncture : Quelle est votre première évaluation du bilan du secteur durant l'année 2020 ?

Fouzi Zemrani : Dans notre secteur, il n'est plus question de performances, mais plutôt de dégâts collatéraux qui vont sûrement aller au-delà de ce que nous avons chiffré dès le début de cette crise. Mis à part les hôtels qui ont été mis à la disposition des rapatriés juste après le déconfinement, l'activité touristique est au point mort, en ce qui concerne les touristes internationaux.

Le tourisme interne a-t-il pu tenir ses promesses malgré les nouvelles contraintes actuelles ?

Nous savions dès le début que le tourisme interne ne pourrait en aucun cas performer durant cet été car les nationaux ont subi le confinement, ce qui s'est traduit par une grande perte de leur pouvoir d'achat. Ajouté à cela une atmosphère des plus délétères avec la peur de contracter le virus et l'incertitude quant à la liberté de circuler et vous obtiendrez le résultat actuel : moins de 10 % de remplissage des unités d'hébergement classées. On ne parle même pas du transport touristique, ni des agences de voyages, ni des guides et, à moindre mal, des restaurateurs.

Un mois après l'annonce du plan de relance sectoriel, où en est la mise en œuvre opérationnelle de ce plan ?

Nous sommes au stade de la signature des différentes conventions qui serviront de pierre angulaire au déploiement de ce plan de

relance. Avec la recrudescence des cas de Covid-19, nous sommes quelque peu désarçonnés quant aux priorités à mettre en œuvre. L'urgence est à la sauvegarde de nos ressources humaines par la mise en place de la subvention décrétée en matière d'accompagnement salarial (2 000 dirhams), puis l'application du moratoire concernant les crédits contractés aussi bien par les entreprises que par leurs salariés et, enfin, la réadaptation des outils de production aux nouvelles exigences dictées par la pandémie.

Du côté des opérateurs, quels sont les axes prioritaires pour préparer la relance du secteur ?

Nous avons besoin de visibilité pour préparer la relance et cela ne dépend malheureusement pas de nous, mais du temps que mettront les marchés émetteurs à s'accommoder au coronavirus, à défaut de l'éradiquer. Nous sommes hélas dépendants de la célérité à trouver un vaccin et à tester son efficacité, ou d'une thérapie qui puisse prémunir les touristes du Covid-19. La solution doit être trouvée par les instances internationales telles que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT). Cela dépasse, à mon avis, le cadre d'un seul État ou d'un secteur et cela serait plus du ressort des instances onusiennes, FMI et Banque Mondiale inclus. Le secteur du tourisme, à l'échelon international, ne saurait redémarrer sans une volonté politique et économique au service des populations. La durabilité du secteur est en danger. *

► Propos recueillis par Salaheddine Lemaizi

CHAMBRE FRANÇAISE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MAROC

SERVIR INFORMER ACCÉLÉRER PARTAGER

LA CFCIM, VOTRE BUSINESS PARTNER !

CCI FRANCE INTERNATIONAL CCI International TEAM FRANCE

Regards d'experts

Des solutions concrètes pour toutes les problématiques qui vous concernent.

Chaque mois dans Conjoncture, retrouvez les précieux conseils de nos experts qui abordent de manière pratique des sujets techniques dans le domaine du juridique, du management, de la communication, des IT, etc.

Vous aussi, rejoignez la communauté des experts de Conjoncture !

Vous êtes adhérent et vous disposez d'une expertise ou d'un savoir-faire reconnu ?

La rubrique « Regards d'experts » vous offre la possibilité de publier vos contributions.

Les contributions à la rubrique « Regards d'experts » sont soumises à l'approbation du Comité de Rédaction de Conjoncture et peuvent faire l'objet d'une adaptation rédactionnelle. Sont exclus les contenus publicitaires et/ou à caractère promotionnel.



Contact : conjoncture@cfcim.org

- **Stratégie** : Les clés d'une intégration post-acquisition réussie
- **E-commerce** : Phénomène des influenceurs : quel impact sur le marché du e-commerce de demain ?

Les clés d'une intégration post-acquisition réussie

Sur des marchés toujours plus concurrentiels et internationalisés, la croissance externe demeure l'un des modes de développement stratégique privilégié des entreprises. C'est de surcroît un formidable accélérateur, plus rapide et plus ambitieux que la croissance organique. Elle revêt cependant un caractère éminemment complexe, notamment dans ses dimensions humaines, organisationnelles et culturelles, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'une opération à l'international.



Inès Guignard, fondatrice et Directrice Exécutive d'Invictus Conseil, cabinet de conseil en stratégie, et Secrétaire Générale de l'ARFA (Association des Responsables de Fusions & Acquisitions en Entreprises).

En matière d'acquisition, le plus difficile n'est pas d'acheter, mais d'intégrer. Et l'échec ou la déception face aux synergies attendues sont malheureusement souvent au rendez-vous... L'importance du facteur humain et culturel ainsi que la communication interne ne doivent pas être sous-estimés au risque d'assister, au mieux, à une déperdition de la valeur d'acquisition et, au pire, à un échec pur et simple de l'opération.

Les différents modes d'acquisition

Il existe différentes approches d'acquisition qui se distinguent par des caractéristiques et des objectifs propres. L'approche verticale consiste à maîtriser l'ensemble de la chaîne de valeurs en amont ou en aval.

Elle permet ainsi de consolider son business model à travers l'acquisition d'entreprises dont les métiers sont complémentaires.

L'approche horizontale revient quant à elle à faire l'acquisition d'une cible dans le même secteur d'activité de manière à gagner en taille critique sur le marché. Troisième type d'acquisition, l'approche concentrique suit une logique de diversification « reliée » en vue de tirer parti de synergies, par exemple au niveau technologique, commercial ou encore des fonctions support.

Enfin, l'approche conglomérale est une démarche de diversification du portefeuille d'activité visant l'équilibrer et à diminuer les risques.

Les trois modes d'intégration possibles

Dans le cadre d'une acquisition, il existe trois modes d'intégration possibles. Dans le premier cas, l'entreprise cible reste une entité distincte de la société qui la rachète. Ce mode est adapté par exemple lorsque l'on souhaite garder une marque ou se positionner sur un marché spécifique. Dans le deuxième cas, l'entreprise cible est intégrée via des processus de rationalisation visant une absorption à terme. Enfin, le dernier mode d'intégration, par « symbiose », consiste à partager un projet dans une démarche davantage coopérative plutôt qu'intégrative.

Les pièges à éviter pour une intégration réussie

Pourtant, malgré les précautions qui sont prises, plus d'une acquisition sur deux se solde par un échec dans la mesure où les objectifs escomptés ne sont pas atteints. Avec le recul, certains dirigeants jugent qu'ils auraient dû prendre le temps de la réflexion et mieux préparer la phase d'intégration, notamment en réalisant des audits plus précis afin d'identifier très clairement les enjeux clés et de ne pas se contenter d'un simple montage financier. Or, dans leur enthousiasme, ils peuvent avoir tendance à minimiser ou à occulter certaines difficultés. L'intégration est en effet largement sous-estimée et vécue comme une simple gestion de projet alors qu'il s'agit d'un processus éminemment complexe et à forts enjeux stratégiques et humains.

Les synergies envisageables

Types de synergies	Objectifs stratégiques
Synergies économiques ou opérationnelles	<ul style="list-style-type: none">• Atteindre une taille critique / économies d'échelle• Consolider sa position dans un marché en maturité• Renforcer les barrières à l'entrée• Réaliser des économies d'envergure par rationalisation et mise en commun• Augmenter le pouvoir de négociation vis-à-vis des fournisseurs et distributeurs
Synergies de croissance	<ul style="list-style-type: none">• Pénétration de nouveaux marchés• Acquisition de ressources stratégiques• Innovation / R&D• Complémentarité et offre de nouveaux produits et services
Synergies financières	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer la capacité et les conditions de financement• Exploiter la capacité disponible d'endettement de la cible• Augmenter le pouvoir de négociation financière

Si c'était à refaire, ces décideurs réfléchiraient dès le départ aux synergies à développer en priorité ainsi qu'à l'organisation cible à mettre en place. Ils attacheraient également beaucoup plus d'attention à l'aspect humain et culturel, veilleraient à la satisfaction des deux parties et chercheraient l'appui du management des deux entités.

De ce fait, les chefs d'entreprise seraient ainsi beaucoup plus impliqués au niveau des dimensions organisationnelles, sociales, humaines et culturelles dans la perspective de l'intégration. Quelles sont dès lors les clés d'une intégration réussie à la lumière de ce qui a pu être observé ?

Les clés du succès

Mener des audits approfondis afin d'appréhender le plus finement possible la cible est indispensable. Dès la signature, il convient de mettre en place un plan d'action coordonné et rythmé pour embarquer rapidement vers un objectif commun et contrôler les risques potentiels.

Ce plan d'action (qui a largement été élaboré en amont de la signature), communément appelé (PMI Post Merger Integration) doit comprendre :

- la planification et le pilotage via un comité ad hoc ;
- le rythme de la transformation via un calendrier ;
- la conduite du changement par l'accompagnement humain ;
- la déclinaison stratégique ;
- la construction de la cible par l'alignement des organisations ;
- la convergence des processus.

Il s'agit d'exécuter le plan avec rigueur en respectant le timing, mais tout en restant souple et ouvert.

Consolider, développer et fédérer

Une conduite du changement en mode projet et une stratégie d'accompagnement où l'Humain est mis au centre s'appuient sur plusieurs fondamentaux.

Il s'agit ainsi d'appréhender et d'accepter d'emblée la complexité humaine dans toute sa dimension, notamment émotionnelle, en vue de déployer les outils de la conduite du changement (relais opérationnels, équipes d'interface, mix des équipes, actions en commun, séminaires, ateliers, etc.).

Le succès de l'opération dépend de la forte implication du top management ainsi que de l'ensemble des collaborateurs. Pour entretenir la motivation des collaborateurs, il faut en particulier établir un lien direct entre le plan d'encouragement et la création de valeur. Afin de faciliter ce process, les collaborateurs-clés doivent être identifiés et « enrôlés ».

Il est également important de prendre le temps de comprendre la culture de l'entreprise cible et de mesurer les écarts culturels entre les deux entités. Cette étape permettra ensuite de faire converger les cultures d'entreprise vers des pratiques managériales et RH communes.

En clair, il est essentiel de se focaliser davantage sur la croissance future partagée plutôt que sur l'optimisation des coûts. Il s'agit en effet de privilégier l'intégration via les leviers de création de valeur et non de manière classique autour des fonctions.



Une communication « au cordeau » et volontariste

Afin de gagner l'adhésion et le soutien de tous les acteurs concernés, il est recommandé de n'éluider aucun des sujets sensibles. En ce sens, l'établissement préalable d'une cartographie des acteurs clés de l'écosystème est de nature à apporter des réponses claires tant sur les enjeux stratégiques, humains, qu'organisationnels.

En conclusion, si malgré tout, en dernière instance, l'intégration détruit de la valeur au point de mettre en péril le nouvel ensemble, il est recommandé de s'être préparé à prendre des décisions radicales (plan de restructuration, cessions, etc.). Pour cela, il conviendra d'assurer un suivi attentif de la réalisation des synergies attendues. *

Un maître mot : la croissance commune en partage

- Élaborer une stratégie commune
- Partager une nouvelle vision du groupe
- Innover ensemble et ajouter des relais de croissance
- Améliorer la performance et maîtriser les risques par la mise en œuvre des synergies

Rassurer/clarifier/convaincre

Collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Organigramme cible • Affectation des postes et des responsabilités • Calendrier, planning de l'intégration • Objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau style de management et méthode de travail • Préservation des effectifs et/ou plan de restructuration • Statuts • Grille de rémunération
Clients	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien ou modification des pratiques commerciales • Continuité de la relation • Savoir capitaliser sur les marques et démontrer le bénéfice engendré 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique tarifaire • Conditions de livraison
Fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de la relation ou modification des pratiques commerciales • Politique d'achat 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des paiements
Actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> • Perspectives de croissance et synergies • Rentabilité des capitaux propres 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des ratios de coûts • Réflexions sur l'émergence d'une culture commune
Autres parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • La communication doit également inclure les syndicats, les médias, la concurrence ainsi que les institutions et les pouvoirs publics 	

Phénomène des influenceurs : quel impact sur le marché du e-commerce de demain ?

Le travail des influenceurs implique différents domaines. En effet, de parfaits inconnus deviennent des célébrités sur les réseaux sociaux en mettant en avant certains domaines. Il existe ainsi des influenceurs spécialisés dans les produits de beauté, les marques de nutrition, l'actualité numérique... et même la stratégie digitale.



Salah Eddine Mimouni,
Senior Digital Project Manager
et co-fondateur de RICHMEDIA Agency

Pour les annonceurs, ces leaders d'opinion permettent de mieux visualiser les ventes. Ils ont toute leur place au sein de la stratégie de communication d'un produit e-commerce. Pour se faire connaître, les personnes influentes sont présentes sur tous les réseaux sociaux. Ils seront donc retrouvés rapidement via Facebook, Instagram, Snapchat, Twitter...

Et l'e-commerce dans tout ça ?

Le succès que connaît le marketing d'influence n'a échappé à personne. De plus en plus de marques ont recours à des influenceurs pour promouvoir leurs produits, notamment les sites e-commerce. Pour atteindre leurs objectifs en termes de ventes, les marques présentes sur le web collaborent avec des influenceurs qui ont développé des communautés fidèles et engagées. La « recommandation » du leader d'opinion incite ses followers à porter intérêt à la marque et à effectuer des achats auprès du site e-commerce indiqué. Cette collaboration peut prendre différentes formes :

- Le buzzkit qui consiste à tester de nouveaux produits et à partager un avis auprès de la communauté.
- La sponsorisation de contenu sur les réseaux sociaux pour un maximum de visibilité.
- Le placement de produit dans une vidéo.
- Le blog voyage qui consiste à offrir un séjour à l'influenceur en échange d'un article compte-rendu publié auprès du public.

« Que vous soyez une startup, une PME ou une GME, vous trouverez certainement l'influenceur répondant à vos attentes et surtout à votre budget. Les tarifs de collaboration sont de plus en plus compétitifs vu que ce marché est en pleine expansion. »

- Le unboxing qui est une vidéo durant laquelle les influenceurs déballet des articles offerts par les marques afin de les présenter à leurs followers.
- Le takeover, opération ponctuelle au cours de laquelle l'annonceur prend le contrôle du site ou des fan pages de l'influenceur pour y diffuser son contenu spécifique.
- Les webseries, sous forme de fictions de divertissement diffusées exclusivement sur internet et permettant de faire la promotion d'un produit ou d'un service.

Les avantages à recourir à des influenceurs

1. Bénéficier d'une visibilité auprès des communautés immenses qu'ils ont réussi à développer

Aujourd'hui, les plus jeunes, qui disposent de smartphones, sont présents sur tous les réseaux sociaux, mais ils sont aussi influenceurs ! Partout dans le monde, des jeunes de 18 ans rassemblent déjà plus de cinq millions de followers, grâce aux techniques de webbing (réseaux de sites

organisés autour d'un même sujet) comme le partage de communautés à travers des publications communes entre influenceurs (stories, photos, vidéos...)

Si les marques font de plus en plus confiance aux influenceurs, c'est grâce à la portée que la publicité peut avoir auprès de leurs communautés. Les followers s'identifient de plus en plus aux influenceurs et sont encouragés à faire des achats sous leur conseil.

2. Le marketing d'influence est un canal d'acquisition original

Des milliers de publicités sont présentes partout sur le web, impliquant ainsi une saturation des canaux traditionnels de marketing. Les collaborations avec les influenceurs peuvent s'avérer être une excellente solution pour remédier à cela. Ces créateurs de contenus ont déjà leur place auprès de leurs communautés et le message passera mieux qu'à travers une publicité traditionnelle. L'aspect humain qu'offrent les influenceurs représente une arme marketing redoutable.

3. Les influenceurs ne sont généralement pas chers

Excellente nouvelle pour votre budget marketing : recourir à un influenceur pour atteindre vos objectifs de vente est à la portée de toutes les entreprises, quelle que soit leur taille. Que vous soyez une startup, une PME ou une GME, vous trouverez certainement l'influenceur répondant à vos attentes et surtout à votre budget. Les tarifs de collaboration sont de plus en plus compétitifs vu que ce marché est en pleine expansion.

Avec tous ces avantages, opter pour une stratégie d'influence est une idée attractive et très tentante. Mais attention, il faut être très vigilant avant de se lancer : le marché des influenceurs comporte également des risques auxquels il s'agit d'être attentif.

Les risques à recourir aux influenceurs en e-commerce

1. Les achats de followers et les fake accounts

La première chose à évaluer avant de se lancer dans le marketing d'influence est l'achat de followers. De plus en plus de marques exigent un nombre de followers élevé pour atteindre le maximum de personnes. Ceci pousse certains influenceurs à recourir à des techniques pas très éthiques, par exemple en payant des personnes pour qu'elles s'abonnent à leur compte ou en créant un nombre massif de faux comptes destinés à liker leur page ou compte personnel.

Pour repérer ce genre d'influenceurs, il suffit de consulter un rapport détaillant le taux d'engagement des followers vis-à-vis du compte en question. Pour cela, vous pouvez utiliser l'outil Phlanx.

Le taux d'engagement moyen se situe entre 5 et 8 %. Si cet indicateur est inférieur, méfiez-vous et approfondissez vos recherches concernant l'influenceur.

2. Marché saturé par les milliers des influenceurs présents sur les différentes plateformes.

Même si le marketing d'influence représente un canal d'acquisition original, le nombre d'influenceurs a augmenté ces dernières années de façon exponentielle. Ce mode de travail est très attractif et plusieurs jeunes rêvent de devenir influenceurs. Plus encore, de nouveaux réseaux sociaux font leur apparition (le fameux TikTok par exemple), phénomène qui sature davantage le web et qui rend la concurrence encore plus acharnée.

3. Risque de désengagement de la communauté et perte de crédibilité de l'influenceur.

Au fil du temps, le contenu publié par l'influenceur détermine le taux d'engagement de sa communauté. Si cette dernière est continuellement spammée par des publicités ou du contenu intéressant, l'influenceur risque de perdre la communauté qui fait sa force (et donc son capital). Des collaborations fréquentes avec plusieurs marques remettent en question la crédibilité de l'influenceur, avec le risque de diminuer à terme son influence. L'impact sur les marques se traduira par des résultats insuffisants par rapport aux objectifs fixés, une image non favorable et un coût d'acquisition plus élevé.

4. Risque d'associer son image avec un influenceur dont on ne contrôle pas le contenu.

Il est important de noter qu'avant de recourir aux techniques d'influence, les recherches réalisées sur les différents influenceurs ne doivent pas concerner uniquement les chiffres. L'image que dégage l'influenceur doit également être en harmonie avec celle de la marque. Chacune de ses actions, passée ou future, peut en effet impacter l'image de sa marque que l'on s'est efforcé parfois longtemps à bâtir. Un cadre légal doit encadrer la relation pour éviter les mauvaises surprises pour les deux parties.

5. La rémunération d'un influenceur peut augmenter avec le temps.

Time is money : les influenceurs n'échappent pas à cette règle. Au fil des mois et des années, les communautés grandissent et les likes s'accumulent sur les différents réseaux sociaux de l'influenceur. Résultat ? Les marques accordent une attention croissante au leader d'opinion, ce qui augmente mécaniquement ses tarifs.

En conclusion

Bien que les influenceurs réunissant de grandes communautés semblent attirer les marques, les micro influenceurs (entre 1k à 10k followers) disposent de fans plus engagés et sont moins chers que les macro influenceurs. Si vous disposez d'un budget marketing limité, orientez votre stratégie vers ce type d'influenceurs et vous serez surpris par les résultats !

Avant de travailler avec un influenceur, il est, en premier lieu, primordial d'accéder à sa fiche analytique détaillant le taux d'engagement, le taux moyen de commentaires et de likes, la zone géographique de ses followers etc. L'outil Phlanx est parfaitement adapté pour mener à bien ce type d'analyses.

Ensuite, il est nécessaire de consulter son historique d'actions afin d'avoir un aperçu des marques qui ont déjà collaboré avec lui. C'est aussi un vrai révélateur de l'image dégagee par l'influenceur et que vous allez inévitablement associer à votre propre marque.

Si vous rencontrez des difficultés à trouver le bon influenceur pour votre marque, pensez toujours à vous destiner vers des professionnels du domaine. Ils ont l'avantage de bénéficier de plus de visibilité par rapport au marché de l'influence et seront en mesure de vous orienter vers le « perfect match ». *



Le CESE se penche sur la politique de « transition énergétique » du Maroc



Le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) a publié en juillet dernier un avis baptisé « Accélérer la transition énergétique pour installer le Maroc dans la croissance verte ». L'institution présidée par Ahmed Réda Chami dresse le bilan des politiques énergétiques mises en œuvre par le Royaume et émet une série de recommandations.

Il souligne, entre autres, le potentiel important du Maroc dans le domaine des énergies renouvelables, estimant que son exploitation « projeterait notre pays parmi les grands pays producteurs énergétiques, devant le Venezuela et juste derrière le Nigéria, avec une production annuelle équivalente à 86 MTep, soit environ 1,65 million de barils par jour ».

Le CESE dresse trois scénarios, dont le plus optimiste vise à réduire la dépendance énergétique du Royaume de 88 % actuellement à 17 % en 2050.

Il juge que la stratégie énergétique lancée en 2009 a permis des avancées considérables. Elle a notamment eu pour résultat de porter à 42 % la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique en 2020 et de sécuriser l'approvisionnement en hydrocarbures. Malgré cela, le Conseil critique le choix de la technologie CSP adoptée pour les centrales solaires

de Ouarzazate, développées et gérées par l'agence publique Masen, qui était justifié par la capacité de stockage offerte. « Au regard des prix du PV [photovoltaïque] et de l'éolien, la technologie CSP s'avère dorénavant, malgré l'avantage du stockage, relativement chère et n'est plus justifiée à l'avenir et ce, d'autant plus que les niveaux d'intégration industrielle locale sont tellement bas, qu'ils ne permettent pas de justifier le surcoût », indiquent les auteurs de l'avis.

Ceux-ci relèvent aussi que le marché de l'hydrocarbure est dysfonctionnel, que les objectifs d'efficacité énergétique ont pris du retard ou encore que les entreprises publiques du secteur sont en situation de déséquilibre financier.

« Concernant Masen, le déficit est estimé à 800 millions de dirhams par an des centrales Noor I, II, et III. Ce déficit est dû au gap entre les prix d'achat aux IPP [producteurs d'énergie indépendants] et les prix de vente à l'ONEE », décrit le CESE. Les auteurs émettent une longue série de recommandations, prônant notamment l'augmentation de la part de l'électricité verte, la mise en place d'un « transport en commun de qualité, massifié, propre, digitalisé et électrique », une réforme de la compensation du butane, le recours au dessalement de l'eau de mer ou encore le développement de l'hydrogène vert. ✱

La Cour des Comptes publie un rapport critique sur la gestion des parcs nationaux

Le Maroc a créé 11 parcs nationaux totalisant une superficie de 2,84 millions d'hectares et qui sont censés jouer un rôle central dans la protection de la biodiversité. La Cour des Comptes a publié en juillet dernier un rapport très critique sur la gestion de ces aires protégées, dans lequel elle identifie d'importantes lacunes dans tous les domaines. Sur le plan juridique, elle note par exemple que le décret d'application de la loi sur les parcs nationaux entrée en vigueur en 2010 n'est toujours pas adopté, qu'aucun plan d'aménagement et de gestion (prévu par la loi) n'a été élaboré, ou encore que les agents verbalisateurs sont peu efficaces. Au niveau de la gouvernance, elle souligne par ailleurs que l'exploitation scientifique et touristique des parcs est peu valorisée. En termes de gestion opérationnelle, la Cour relève notamment qu'il existe une grande méconnaissance de la biodiversité des parcs, et elle constate même une régression importante des espèces de faune et de flore. *



Parc national du Toubkal

© Shutterstock

La réforme de l'évaluation environnementale adoptée au Parlement



© Shutterstock

Le Parlement a définitivement adopté en juillet dernier la loi n° 49-17 qui réforme le régime de l'évaluation environnementale. Celui-ci avait été mis en place en 2003 par la loi n° 03-12. Cette dernière assujettissait un certain nombre de projets, privés ou publics, à la réalisation d'une étude d'impact environnemental. Selon l'agence MAP, le nouveau texte vise à « surmonter certaines lacunes » de la loi de 2003. Elle élargit les projets soumis à l'étude d'impact en incluant notamment les politiques, stratégies, programmes, plans et schémas de développement sectoriel ou régional, d'après l'agence. L'évaluation environnementale des petits projets à faible impact sur l'environnement est, de son côté, simplifiée : une simple fiche d'impact peut être élaborée. En outre, la loi prévoit la possibilité de réaliser des audits environnementaux. Promulguée le 13 août dernier, elle renforce aussi les sanctions en cas de non-respect de ses dispositions. *



CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC

CCI FRANCE
INTERNATIONAL

CCI International

TEAM
FRANCE
LEADER

SERVIR INFORMER ACCÉLÉRER PARTAGER

LA CFCIM, VOTRE BUSINESS PARTNER !

Lancement officiel de la plateforme My CFCIM

Le coup d'envoi officiel de la plateforme dynamique de relance d'affaires baptisée « My CFCIM » a été donné le 23 juillet dernier à l'occasion d'une journée d'inauguration. Au programme, des conférences et ateliers à suivre en direct via l'application. Détails.



Afin d'accompagner les entreprises durant la phase de reprise d'activité, la CFCIM a lancé cet été une nouvelle plateforme dynamique de relance d'affaires baptisée « My CFCIM ». Associée à un dispositif d'accompagnement, elle est mise à disposition des adhérents gratuitement pour une durée d'un an. La plateforme réunit notamment la communauté d'affaires de la CFCIM et son écosystème : membres adhérents à Casablanca et en régions, partenaires... Elle permet ainsi aux entreprises participantes d'échanger à travers un outil de networking propulsé par l'intelligence artificielle et leur offrant une expérience digitale immersive.

Durant la période de confinement la plupart des entreprises ont dû accélérer leur transformation numérique et se sont donc largement familiarisées avec les outils de télétravail, les visioconférences et autres interfaces collaboratives. Cette tendance devrait s'inscrire dans la durée, car ces outils continueront à être utilisés longtemps après la phase de reprise.

Une journée inaugurale riche en temps forts

« Vous avez été nombreux à répondre présent et à vous inscrire dans un délai très court à la plateforme d'affaires My CFCIM. Ce projet ambitieux et puissant vise à apporter des réponses efficaces aux impacts économiques qui frappent nos entreprises, en espérant qu'elles débouchent rapidement sur des opportunités d'affaires significatives » a déclaré Jean-Pascal Darriet, Président de la CFCIM lors de son allocution d'ouverture. « L'idée de cette plateforme nous est venue en écoutant nos entreprises adhérentes, notamment pendant cette période de confinement. Au-delà des besoins évidents en trésorerie et en accompagnement interne (gestion RH) et de l'accélération de la transformation digitale, des attentes fortes ont été manifestées. 60 % des entreprises estiment qu'elles doivent travailler sur leur organisation. 45 % jugent qu'elles vont devoir s'adapter à la nouvelle donne et se diversifier et c'est bien là que l'attente est la plus forte. Les entreprises ont besoin d'accélérer les flux d'accès au savoir, au marché et aux compétences leur permettant de mettre en œuvre les transformations nécessaires », a-t-il ensuite ajouté.

La session plénière s'est poursuivie par l'intervention de Tarik Sadik, Directeur de la Stratégie et de la Coopération au sein du Ministère du Tourisme qui a notamment mis en lumière les défis à plus ou moins long terme pour l'économie marocaine : « À court terme, l'enjeu essentiel est de limiter l'impact de cette crise pour préserver l'offre, mais aussi l'emploi, le tissu économique et les opérateurs pour leur permettre de redémarrer, notamment en mettant en place des mesures à même d'alléger la pression sur trésorerie des entreprises. Dans un deuxième temps, il faut accompagner la reprise des entreprises, accélérer la phase de redémarrage et surtout rétablir la confiance des consommateurs en privilégiant la demande intérieure avant de se diriger vers la demande extérieure. Il est aussi important, en ces temps de crises de renforcer les partenariats stratégiques à l'international. Enfin, il faut aussi anticiper les changements structurels, car le monde d'après la crise du Covid-19 ne sera pas le même, les comportements seront profondément impactés, les modes de consommation seront profondément impactés et nous devons tous réfléchir autour de la transformation durable de nos entreprises et de nos secteurs. »

Ce fut ensuite au tour d'Ahmed Réda Chami, Président du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) d'intervenir via une vidéo spécialement enregistrée pour l'occasion. Selon lui, les prévisions concernant l'impact socio-économique de la crise du Covid-19 sont plutôt pessimistes : « Nous ne sommes pas encore sortis de cette crise : au Maroc le PIB va reculer de 6 à 7 % cette année. En France on parle d'un recul de 10 %. Mais je reste encore franchement assez inquiet d'abord en raison du nombre considérable de personnes impactées au Maroc et dans le monde. Des millions de personnes vont malheureusement retomber dans la pauvreté. De nombreuses entreprises vont faire faillite, d'autres ne vont pas se déclarer en faillite, mais elles vont devenir des entreprises fantômes qui continueront à exercer soit en retombant dans l'informel, soit en subsistant à peine. » Pour y remédier, Ahmed Réda Chami insiste sur l'importance du rôle des États, bien sûr, mais aussi sur celui des entreprises elles-mêmes : elles ne doivent pas tout attendre de l'État, mais elles doivent se montrer davantage innovantes pour diminuer leurs coûts et rechercher de nouveaux marchés. Il a également souligné que les mécanismes de relance mis en place par le Maroc, s'appuient notamment sur l'endettement des entreprises, or ce dernier est déjà très important et cela risque de déséquilibrer encore plus leurs bilans.

Serge Mucetti, Consul général de France à Casablanca, a quant à lui rappelé les principaux effets de la crise sur l'économie mondiale : « malgré son cortège calamiteux, la crise sanitaire du Covid-19 nous a ouvert les yeux sur les effets pervers de la mondialisation dans sa forme actuelle. Son onde de choc en matière économique et sociale est spectaculaire par son ampleur (...). Le plus grave est que, malgré quelques signaux faibles perceptibles ces dernières années, personne parmi les détracteurs de la mondialisation n'avait imaginé un tel scénario. » En effet, les chaînes de valeur mondialisées ont créé des dépendances comme dans le domaine de l'équipement médical ou des médicaments. « Il y a là un véritable problème de souveraineté économique et de souveraineté au sens le plus

large du terme », constate-t-il. « Cette crise aura agi comme un facteur d'alerte de nos fragilités et de nos vulnérabilités. C'est pourquoi toute politique de relance ne peut s'envisager indépendamment d'une réflexion stratégique globale à long terme sur les nouvelles chaînes de valeur, la prise en compte des changements climatiques et de la décarbonation, le développement durable et l'essor inéluctable des techniques numériques », a-t-il ajouté.

La session plénière s'est conclue par l'intervention de Driss Benhima, ancien Ministre, ancien PDG de Royal Air Maroc, Administrateur de NATAEEJ et nouveau membre correspondant de la CFCIM. D'après lui, les changements que nous connaissons actuellement, par exemple la digitalisation, ne sont pas réellement des ruptures, mais étaient déjà observables avant la crise du Covid-19. Driss Benhima a également dressé un panorama des entreprises et des secteurs d'activité en fonction de l'impact négatif ou des opportunités générés par la crise. « Quel que soit le type d'entreprise qui fait face à la crise aujourd'hui et quel que soit le rôle de l'État pour adoucir les effets de la crise et permettre aux entreprises de redémarrer le plus rapidement possible, l'urgence pour les dirigeants est de prendre position par rapport au secteur où ils se trouvent et de se projeter à deux ou trois ans. », explique-t-il. Selon lui, la priorité pour les décideurs est donc d'effectuer la refonte du projet d'entreprise et de miser sur l'intelligence économique.

Cinq ateliers thématiques au cœur de l'actualité économique

Après la conférence plénière, Philippe Cros, Directeur Général de la CFCIM a effectué une présentation pratique de la plateforme My CFCIM. Il a notamment déclaré : « Tous ces derniers mois, la CFCIM a fait preuve d'une forte réactivité et d'une capacité d'adaptation afin de continuer à accompagner les entreprises et de les informer. Dans ce cadre, la CFCIM a su s'adapter aux outils digitaux pour un maintien de la vie associative, par exemple pour toutes les réunions des Commissions et des réunions d'information. ». Un effort d'adaptation qui est aujourd'hui couronné par le lancement de la plateforme d'affaires My CFCIM qui concentre les solutions les plus avancées en matière de networking digital. La journée inaugurale s'est ensuite poursuivie par six ateliers retransmis en direct via la plateforme My CFCIM.

Retrouvez l'intégralité des vidéos de la conférence plénière et des ateliers sur la plateforme My CFCIM ! *

Les nombreuses fonctionnalités de My CFCIM

- Accès gratuit à un espace de networking propulsé par l'intelligence artificielle.
- Discussions via des chat vidéo.
- Plateforme « multidevice » web et mobile.
- Sessions de streaming en direct pour interagir en temps réel.
- Programmation riche et interactive.
- Optimisation du temps grâce à la possibilité de networker tout en participant aux conférences



Intervention en visioconférence de Tarik Sadik, Directeur de la Stratégie et de la Coopération au sein du Ministère du Tourisme.

© CFCIM



Intervention vidéo d'Ahmed Réda Chami, Président du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE).

© CFCIM



Présentation de la plateforme My CFCIM par Philippe Cros, Directeur Général de la CFCIM.

© CFCIM



Atelier « Gouvernance opérationnelle et suivi de la performance », animé par Myriem Tazi, Mohamed Mekran et Abdeljalil El Kholti, respectivement Expert organisation et risk management au sein de Fidaroc Grant Thornton.

© CFCIM



Atelier « La crise sanitaire, accélérateur d'opportunités en matière de digitalisation et de télétravail », animé par Ahmed Laamoumri, Secrétaire Général du Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique, Lahcen Larhdir, Directeur du Pôle Ressources-CNSS Youssef Rouissi, DGA en charge de la Banque de Financement et d'Investissement du Groupe Attijariwafa bank, Said Rkaibi, PDG du groupe Medtech, et Philippe Montant, DG de ReKroute. Modérateur: André Robelin, Trésorier de la CFCIM.

© CFCIM



Atelier « Financement de la relance, Made in Morocco : futurs enjeux de la redynamisation de l'industrie marocaine », animé par Hassan Khalil, DG de Dari Coudspate, Mohamed Benaouda, cofondateur d'ABA Capital et PDG d'INVO, Mohamed Lahlou, DG de Bericolor, Mounir Lahlou, Directeur du Réseau Entreprise de la BMCI, et Ali Chorfi, DGA du Crédit du Maroc.

© CFCIM



Atelier « Le e-commerce : un levier de relance et de croissance » animé par Thomas Bincz, Country Manager Morocco de Mister Auto Maroc - Groupe PSA, Ali Bettahi, PDG Vantage Payment System, Salah Eddine Mimouni, cofondateur de Richmedia, et Hassan Ounacer, cofondateur de Massinart.ma.

© CFCIM

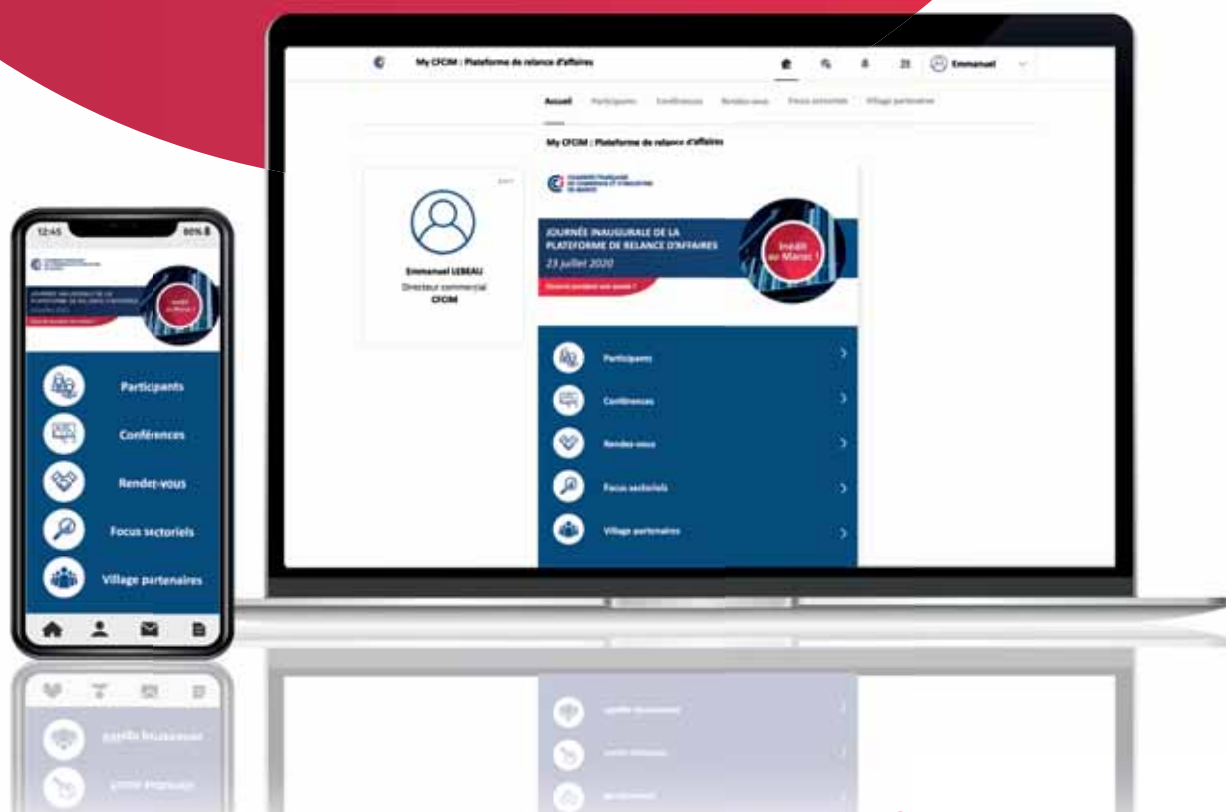


Atelier « Le digital learning : facilitateur de relance » animé par Abdelmounaim El Madani, Directeur Général de l'Anapec, Bouchra Nhaïli, DRH de Lydec, et Hamid El Otmani, PDG du groupe LMS-ORH.

© CFCIM

My CFCIM

Lancement officiel le 23 juillet 2020



UNE PLATEFORME DE RELANCE D'AFFAIRES OUVERTE PENDANT 1 AN

Gratuite pour les adhérents

2 500 MAD* pour les non-adhérents

* Frais de participation par personne (hors taxes)

www.relanceaffaires.org

« Chers partenaires, mobilisons-nous pour accompagner durablement la résilience de nos entreprises. Motivés par un engagement sociétal et environnemental fort, contribuons ensemble aux actions vigoureuses à mener pour saisir les opportunités de relance. »

Jean-Pascal DARRIET - Président de la CFCIM

L'EFA devient l'ESA Casablanca

L'École Française des Affaires (EFA) change de nom et devient l'École Supérieure des Affaires de Casablanca (ESA Casablanca). Ce changement intervient à l'occasion de la refonte de son offre pédagogique en double diplomation. En effet, pour un meilleur ancrage dans le monde de l'entreprise, l'École propose pour la rentrée 2020 trois nouvelles licences professionnelles (BAC + 3) accréditées à la fois par l'État marocain et l'État français.



Jean-Pascal Darriet, Président de la CFCIM, dévoile la nouvelle identité de l'École Supérieure des Affaires de Casablanca.

Le 10 septembre dernier, à l'occasion d'une conférence de presse et de sa journée portes ouvertes virtuelle, l'EFA a dévoilé son nouveau nom : l'École Supérieure des Affaires de Casablanca (ESA Casablanca). Ce changement d'identité vise notamment à mettre en avant la nouvelle offre pédagogique de l'école. La cérémonie s'est déroulée en présence d'invités de marque, notamment Aawatif Hayar, Présidente de l'Université Hassan II de Casablanca, Mohamed Berrada, Professeur à l'Université Hassan II de Casablanca (ancien Ministre des Finances et ancien Directeur de la RAM et de l'OCP), Hassan Benomar, Président du Conseil d'Arrondissement de Aïn Sebaâ, et Serge Mucetti, Consul général de France à Casablanca.

Trois nouvelles licences professionnelles BAC + 3 en double diplomation

Pour être toujours en phase avec les besoins en compétences des entreprises, l'ESA Casablanca propose désormais pour la rentrée prochaine trois nouveaux cursus en double diplomation. Le précédent parcours qui débouchait sur un diplôme BAC + 2 de Chargé(e) de la Gestion et de l'Activité Commerciale de l'Entreprise se transforme ainsi en une offre pédagogique en trois ans - dont deux ans de tronc commun - offrant une spécialisation dans trois domaines : Management Opérationnel, Développement Commercial et Ressources Humaines.

Délivrées par l'Université Gustave Eiffel, ces trois licences professionnelles sont désormais doublement accréditées par l'État marocain et l'État français.

Pour l'admission en première année, les candidats doivent être titulaires d'un baccalauréat et avoir réussi le test d'admission écrit et oral de l'ESA. Le bachelier passe uniquement le test oral s'il dispose d'un TCF (Test de Connaissance de Français) valide.

Tronc commun	
1^{ère} année Acquérir les fondamentaux de la Gestion et du Commerce et développer un comportement professionnel (Soft Skills)	2^{ème} année Approfondir et maîtriser les outils et techniques de gestion et de commercialisation
3 ^{ème} année : 3 parcours métiers	
<ul style="list-style-type: none"> • Management Opérationnel des Entreprises • Développement Commercial Gestion et Pilotage des Ressources Humaines 	

Un solide ancrage dans le monde de l'entreprise

S'appuyant sur le vaste réseau de la CFCIM, qui regroupe près de 5000 entreprises adhérentes, l'école enregistre un taux d'insertion professionnelle avoisinant les 100 %.

En effet, depuis sa création, l'EFA - aujourd'hui l'ESA Casablanca - a toujours orienté son programme et son approche pédagogiques vers l'entreprise. Les cours sont ainsi dispensés par une équipe d'experts et de professionnels aguerris. Des techniques d'enseignement innovantes sont appliquées, mettant particulièrement l'accent sur des méthodes pédagogiques participatives et des immersions en entreprise grâce à des stages dont la rédaction d'un mémoire est obligatoire.

Grâce à cette approche, les futurs diplômés ont la possibilité d'intégrer rapidement le monde professionnel ou, s'ils le désirent, de poursuivre leurs études dans de grandes écoles marocaines ou à l'étranger. Les recruteurs peuvent quant à eux compter sur de jeunes lauréats immédiatement opérationnels, polyvalents et dotés de toutes les softs skills indispensables pour s'imposer comme des managers efficaces et inspirants.

À l'occasion de la rentrée 2020, les entreprises seront davantage impliquées dans la vie scolaire de l'ESA à travers deux nouveaux

programmes de mentoring et de sponsoring proposés en collaboration avec les partenaires de la CFCIM.

Le 10 septembre, l'école a d'ailleurs signé des conventions avec cinq entreprises (Saint-Gobain, Euromedia, Bricoma et le groupe El Hayani).

Le programme de mentoring vise à faciliter le parcours pédagogique des étudiants et, à terme, leur insertion professionnelle. Dans ce cadre, les entreprises partenaires proposent parmi leurs collaborateurs des mentors qui auront la mission de coacher un étudiant dans le cadre de sa scolarité. Cet accompagnement porte sur le plan scolaire, mais aussi sur le plan du développement personnel, de la construction du projet professionnel et de l'insertion dans le monde du travail. L'objectif est d'accompagner chaque étudiant par un mentor.

Renforcement de l'engagement sociétal

Afin de faciliter l'accès à l'enseignement des bacheliers les plus méritants et issus de milieux défavorisés, un programme de sponsoring est également proposé en complément du système de bourse existant. 20 entreprises partenaires s'engagent ainsi à prendre chacune en charge financièrement la moitié des frais de scolarité d'un étudiant bénéficiaire.

Par ailleurs l'ESA Casablanca compte aussi renforcer son engagement sociétal en développant ses partenariats avec le monde associatif. Depuis toujours, l'engagement associatif fait partie intégrante du cursus pédagogique des étudiants. Ceux-ci sont régulièrement encouragés à participer à différentes opérations caritatives.

Une rentrée en présentiel selon les règles sanitaires en vigueur

Dans le strict respect des mesures sanitaires, le vaste campus de l'ESA Casablanca est en mesure d'accueillir en présentiel l'intégralité de ses effectifs. En effet, dotée de grandes salles et d'infrastructures suffisantes et adaptées, l'école dispose de tous les moyens et a déployé toutes les procédures pour garantir la sécurité de ses étudiants et de ses équipes. Il dispose par ailleurs des moyens digitaux et distanciels en cas d'évolution des mesures sanitaires. Ceux-ci ont clairement démontré leur efficacité lors de la dernière période de confinement et pourraient être mis en place pour l'ensemble de nos étudiants. *





Signature de la convention avec Mohamed Filali Chahad, Président de Bricoma.

© Horizon



Signature de la convention avec Gilles Abensour, Directeur Général de Saint-Gobain Maroc.

© Horizon



Signature de la convention avec Yassine El Hayani, PDG du groupe El Hayani.

© CFCIM



Signature de la convention avec Hicham Heikel, Directeur Général d'Euromedia.

© Horizon



© Horizon



Ecole Supérieure des Affaires
de Casablanca



Diplôme *

BAC+3

Spécialités :

- **Management Opérationnel des Entreprises**
- **Développement Commercial**
- **Gestion et Pilotage des Ressources Humaines**

*double diplômation française et marocaine.

Inscriptions ouvertes

Votre avenir vous appartient, construisons le ensemble.

Votre premier emploi, c'est notre affaire !

- Des formations adaptées pour répondre aux besoins des **5000** entreprises adhérentes de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc
- Des emplois et stages **garantis**
- Des spécialisations pour s'orienter vers **plus de 25** métiers
- Un réseau de **2400** diplômés



www.esac.ma



achahib@cfcim.org
mbrams@cfcim.org



0662 59 23 63
0666 01 36 58



Campus CFCIM :
Bd Tarik El Ouahda -
Aïn Sebaâ, Casablanca

Une école de la



Rattachée au



En partenariat avec



Cycles et séminaires CEFOR Entreprises septembre-octobre 2020



Thèmes	Objectifs	Planning
Élaboration et suivi du plan de formation	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le plan de formation comme outil de pilotage et de communication. Recourir à une méthode et à des supports adaptés au contexte de son entreprise pour élaborer le plan de formation. Respecter les obligations légales et procédurales en matière de contrats spéciaux de formation. 	Mercredi 23 & jeudi 24 septembre 2020
Cycle professionnalisant : Métier de Responsable Ressources Humaines	Ce cycle vous permettra de vous approprier les principes, les outils et méthodes nécessaires à l'optimisation des Ressources Humaines de l'entreprise. C'est un véritable accélérateur de réussite dans la mesure où l'ensemble des domaines RH y est abordé.	Durée 5 jours Mercredi 23, jeudi 24 & vendredi 25 septembre. Jeudi 1 ^{er} & vendredi 2 octobre 2020
Excel : maîtrise avancée	Maîtriser les fonctions les plus évoluées d'Excel, les outils de gestion et de synthèse de données.	Jeudi 1 ^{er} & vendredi 2 octobre 2020
Cycle professionnalisant : Assistante de Direction	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre le rôle de l'Assistant(e) de Direction au sein de l'entreprise. Comprendre le processus de la communication et comment le développer. Discuter les méthodes pour supporter le manager. Lire les messages par le langage verbal et corporel. 	Durée 5 jours Chaque samedi Démarrage : samedi 3 octobre 2020
Prévention des risques, gestion des conflits et licenciement	<ul style="list-style-type: none"> Maîtriser les modalités de prévention et de règlement des conflits individuels de travail. Cerner les procédures à mettre en œuvre pour le règlement des conflits individuels de travail. 	Mercredi 7 & jeudi 8 octobre 2020
Maîtriser les Incoterms® 2020 et la réglementation douanière	<ul style="list-style-type: none"> Choisir et recommander le bon Incoterm. Enlever et livrer les flux internationaux dans le respect de la réglementation douanière. 	Jeudi 8 & vendredi 9 octobre 2020
Cycle professionnalisant : Consultant Formateur	<ul style="list-style-type: none"> S'approprier les méthodes d'ingénierie et se positionner comme consultant auprès des donneurs d'ordres. Maîtriser les techniques et outils pour concevoir un support pédagogique facilitant l'apprentissage et l'acquisition de compétences. 	Durée 6 jours Chaque samedi Démarrage : samedi 10 octobre 2020
Prise de parole en public	<ul style="list-style-type: none"> Surmonter son trac et savoir prendre la parole à l'improviste. Exprimer intelligiblement ses idées et gérer son temps d'intervention. Disposer d'un argumentaire percutant et dynamique en mode visio -conférence, webinar... 	Mercredi 14 & jeudi 15 octobre 2020

Thèmes	Objectifs	Planning
Comment optimiser le recouvrement de vos créances	<ul style="list-style-type: none"> • Créer et organiser sa fonction de Credit Management. • Mesurer son risque client et les étapes de sa gestion. 	Mercredi 14 & jeudi 15 octobre 2020
Cycle professionnalisant : Savoir acheter avec efficience	<p>Comment passer des simples approvisionnements à une démarche d'achats structurée ?</p> <p>Comment professionnaliser ma fonction achats ? Quels outils ? Quelles compétences ?</p>	<p>Durée 5 jours</p> <p>Jeudi 15 & vendredi 16 octobre</p> <p>Mercredi 21, jeudi 22 & vendredi 23 octobre 2020</p>
Marketing digital	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir une vision des opportunités liées à la transformation digitale. • Appréhender les innovations digitales. • Bâtir et déployer une stratégie digitale cross canal. 	Jeudi 22 & vendredi 23 octobre 2020
HACCP niveau 1	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir détecter et maîtriser les risques de contaminations et de développements microbiens. • Comprendre l'importance d'une méthode HACCP et pouvoir la mettre en pratique. • Savoir bâtir un plan HACCP dans ses 12 étapes. 	Jeudi 17 & vendredi 18 septembre 2020
Hygiène et sécurité alimentaire	Comprendre les règles d'hygiène alimentaire essentielles dans votre structure.	Jeudi 24 & vendredi 25 septembre (2 jours)
HACCP Niveau 2	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le contexte réglementaire dans votre métier. • Savoir détecter et maîtriser les risques de contamination et de développement. • Réagir en cas de problème sanitaire. • Comprendre la méthode HACCP selon le codex Alimentarius. 	Jeudi 8 & vendredi 9 octobre
Manager la sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des risques d'hygiène et détection des situations dangereuses, mise en place d'actions correctives. • La responsabilisation et la formation des acteurs à l'application des règles et bonnes pratiques d'hygiène, de nettoyage et de rangement. 	Jeudi 22 & vendredi 23 octobre

Ces formations sont toutes déclinables en version intra-entreprise pour le compte spécifique de votre société. Pour toute information complémentaire concernant les conditions d'inscription, tarifs et modalités de remboursement par l'OFPT, merci de bien vouloir contacter :

Rédouane Allam, 06 67 03 03 25, rallam@cfcim.org
Salma Litim, 05 22 34 55 98, 05 22 35 02 12, slitim@cfcim.org
Naima Bouloud, 05 22 34 55 92 -05 22 35 02 12, nboujloud@cfcim.org

CHAMBRE FRANÇAISE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MAROC

JOURNÉE INAUGURALE DE LA PLATEFORME DE RELANCE D'AFFAIRES **My CFCIM**

Ciblez vos contacts | Organisez vos rendez-vous | Participez au live

En octobre prochain, Journée pays « Maroc » à Lille

Le 15 octobre prochain, à Lille, la Région Hauts-de-France, la Région de Marrakech-Safi, le Consulat du Maroc à Lille, CCI International Hauts-de-France et la CFCIM organisent une Journée pays « Maroc ».

La rencontre vise notamment à présenter le marché marocain et ses opportunités aux entreprises et acteurs de la Région Hauts-de-France. Elle se déroulera en présence du Vice-Président de la Région Hauts-de-France en charge des solidarités avec les territoires et relations internationales Salvatore Castiglione, de la Consule générale du Maroc à Lille, Nezha Riki, du Président de la CFCIM, Jean-Pascal Darriet, et des

Conseillers Internationaux de CCI International et de la CFCIM. *

► Contact

Région Hauts-de-France : Céline Van

Tél. : +33 (0) 3 74 27 39 24

E-mail : celine.van@hautsdefrance.fr

Team France Export : Nadia Zeggar

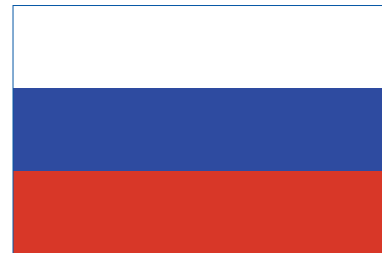
Tél. : +33 (0) 3 59 56 22 34

E-mail : n.zeggar@cci-international.net

Programme

- Le Maroc à l'heure du Covid-19 : innovations, défis et opportunités
- Présentation de la Région marocaine Marrakech-Safi
- Témoignages d'entreprises, d'universités et d'experts
- Networking et rencontres B-to-B avec des conseillers pays

Mission collective Russie



LE 15 OCTOBRE PROCHAIN, LA CFCIM organise une mission collective au profit d'une vingtaine d'entreprises russes de l'industrie agroalimentaire (céréales et légumineuses, minoterie, pâtisserie-confiserie, huiles & graisses, lait et viandes). Au programme de la rencontre qui se déroulera à distance, des conférences, des tables rondes et des rencontres B to B.

► Contact

Maria Mouhsine

Chargée de la Filière Agrotech

E-Mail : mmouhsine@cfcim.org

IDYR, lauréate du dernier appel à projets du programme Kluster CFCIM

Sublimer le tissage traditionnel ancestral Boucherouite à travers des accessoires de mode et de décoration tendances tout en soutenant les femmes artisanes, tel est le concept d'IDYR. Cette marque marocaine d'artisanat éco-socio-responsable est la lauréate du dernier appel à projets du Kluster CFCIM.

Fadwa Moussaïf et Amal Kenzari sont les fondatrices de cette startup qu'elles ont lancée alors qu'elles étaient encore étudiantes. Leur objectif est de faire redécouvrir et valoriser un savoir-faire artisanal ancestral qui s'est malheureusement perdu avec le développement du tissage industriel de tapis et de couvertures. En effet, dans la culture amazighe, le tissage boucherouite était à l'origine utilisé pour confectionner des couvertures. Il est progressivement devenu un art décoratif.

IDYR propose une gamme d'accessoires de mode et de décoration tissés à la main à partir de chutes de tissus neufs récupérées dans des usines textiles.

Les produits sont vendus sur leur site internet ainsi que dans des concept-stores et des boutiques au Maroc et à l'étranger. La marque commercialise également une gamme de cadeaux d'affaires. *





Retrouvez sur
www.cfcim.org,
notre annuaire en ligne
proposant :

- un moteur de recherche par mot-clé
- la liste des entreprises classées par secteur d'activité
- la liste des nouveaux adhérents.

Contacts CFCIM

Service Adhésions

- Séloua El Maataoui
Tél. : 05 22 43 96 11
selmaataoui@cfcim.org
- Wafaâ Laachir
Tél. : 05 22 43 96 48
wlaachir@cfcim.org
- Karim Batata
Tél. : 05 22 43 96 12
kbatata@cfcim.org

Déplacements Professionnels

- Loubna Marill
Tél. : 05 22 43 96 47
lmarill@cfcim.org
- Chantal Maurel
Tél. : 05 22 43 96 17
cmaurel@cfcim.org

Promotion des Services de la CFCIM

- Fatima-Ezzahra Jamil
Tél. : 05 22 43 29 80
fejamil@cfcim.org

Service Emploi

- Siham Hassini
Tél. : 05 22 48 93 17
siham.hassini@diplomatie.gouv.fr

Appui aux Investisseurs et à la Création d'Entreprise

- Khalid Idrissi Kaitouni
Tél. : 05 22 43 96 04
kidrissi@cfcim.org

Pôle Salons et Événementiel

- Nadia Aziz
Tél. : 05 22 43 96 11
naziz@cfcim.org

Missions de Prospection sur les Salons Professionnels en France et à l'International

- Nadwa El Baïne
Tél. : 05 22 43 96 23
nelbaine@cfcim.org

Pôle CFCIM-Business France

- Khadija El Idrissi
Tél. : 05 22 20 90 90
kelidrissi@cfcim.org

Centre de Médiation pour l'Entreprise

- Khalid Idrissi Kaitouni
Tél. : 05 22 43 96 04
centredemediation@cfcim.org

Parcs Industriels

- Mounir Benyahya
Tél. : 05 22 59 22 04
parcsindustriels@cfcim.org

Campus de Formation

Ecole Supérieure des Affaires de Casablanca

- Amine Barkate
Tél. : 05 22 35 02 12
abarkate@cfcim.org

CEFOR Entreprises

- Salma LITIM
Tél. : 05 22 34 55 98
slitim@cfcim.org

Délégations Régionales

Agadir

- Maryam Sidat
Tél. : 05 28 84 41 91
agadir@cfcim.org

Dakhla

- Selma ZIGHEM
Tél. : 06 11 33 00 03
Dakhla@cfcim.org

Fès

- Wissale Naaza
Tél. : 05 35 94 30 36
fes@cfcim.org

Marrakech

- Siham Belain
Tél. : 05 24 44 94 91
marrakech@cfcim.org

Meknès

- Noura Moustir
Tél. : 05 35 52 22 10
meknes@cfcim.org

Laâyoune

- Mimouna Tolba
+212 (0)6 66 28 43 33
laayoune@cfcim.org

Oujda

- Abdenbi El Bouchikhi
Tél. : 05 36 71 05 71
oujda@cfcim.org

Rabat

- Bouchra Chliah
Tél. : 05 37 68 24 29
rabat@cfcim.org

Tanger

- Karima Khdim
Tél. : 05 39 32 22 22
tanger@cfcim.org

Bureau de Paris

- Faïza Hachkar
Tél. : 0033 1 40 69 37 87
paris@cfcim.org

On en parle aussi...

L'association du mois

Association Nabta Maroc Engagée pour un développement local durable



Créée en 2014, l'association Nabta Maroc œuvre en faveur de l'inclusion économique, sociale et territoriale des régions défavorisées du Maroc. L'association mène ainsi des projets communautaires de développement local et humain. Son action couvre de nombreux domaines, en particulier sociaux, économiques, culturels et environnementaux.

Rassemblant des chercheurs universitaires et des acteurs de terrain, elle vise notamment à promouvoir l'implication des femmes et des jeunes du Maroc dans la gouvernance et le développement socio-économique de leurs régions.

Dans cette optique, elle accompagne les associations locales et les coopératives de femmes et de jeunes dans les régions reculées du Maroc. L'ONG propose aussi des formations dans le secteur de l'entreprenariat social. Elle soutient par exemple les coopératives de femmes dans le cadre de la promotion et la commercialisation de leur production artisanale (broderie, couture...).

En parallèle, elle organise des actions pour la sauvegarde de l'environnement et de mise en valeur du patrimoine culturel et les atouts touristiques des régions du Maroc. Elle sensibilise par exemple les jeunes écoliers et les populations à la protection de l'environnement.

En plus de ses différents projets, Nabta Maroc organise également des collectes de fonds en cas de situation d'urgence. Ainsi, en mai dernier, l'opération « Solidarité Nabta Maroc Covid 19 » a permis d'apporter un soutien financier à 47 familles d'El Menzeh et de M'Hamid El Ghizlane, en particulier les veuves ainsi que les personnes qui se sont retrouvées sans aucun revenu pendant la période de confinement.

► Contact

Tél. : 0661-160102

E-mail : nabtamaroc1@gmail.com

Facebook : Nabta Maroc



Plus de 60 000 lecteurs par mois !



3 supports complémentaires pour encore plus de visibilité

7 000 exemplaires de Conjoncture sont distribués nominativement chaque mois à 4 000 entreprises adhérentes de la CFCIM et 500 responsables institutionnels et leaders d'opinion

25 000 contacts reçoivent la newsletter Conjoncture express, reprise sur le site Conjoncture.info



Suivez-nous:    

Tectra

Travail temporaire
Recrutement



L'EMPLOI, C'EST NOTRE MÉTIER

Des spécialités maîtrisées:

- Industrie • Hôtellerie • Tourisme
- Agroalimentaire • BTP • Tertiaire • Pétrochimie



ISO 9001:2015

BUREAU VERITAS
Certification



www.tectra.ma



Tél.: 05 22 43 03 49